

SAC-130503

UNIVERSITÉ DE MONCTON

226^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 mai 2013

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

MEMBRES

Hector Adégbidi	Edmundston	Lisa Roy, doyenne	Moncton
Paul Bernier, professeur	Moncton	Marie-Noëlle Ryan, professeure	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M	Sid-Ahmed Selouani, doyen	Shippagan
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Odette Snow, doyenne	Moncton
Marthe Brideau, bibliothécaire en chef	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Natalie Carrier, directrice	Moncton	Mohamed Touaibia, professeur	Moncton
Danielle Charron, professeure	Moncton	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Fatah Chetouane, professeur	Moncton	Émilie Urbain, étudiante	Moncton
Paul-André Chiasson, doyen	Moncton		
Omer Chouinard, professeur	Moncton		
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	<u>OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS</u>	
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston	Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Étienne Dako, professeur	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Sébastien Deschênes, professeur	Moncton	Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée désignée	Moncton
Pierre-Luc Desroches, étudiant	Moncton	Edgar Robichaud, vice-recteur adjoint à l'enseignement	Moncton
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan	Pascal Robichaud, registraire	Moncton
Lise Dubois, doyenne	U de M	Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
Luc Frenette, professeur	Edmundston	Richard Saillant, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Pierre Godbout, directeur	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Stéphane Laulan, professeur	Shippagan	Thérèse Thériault, directrice Services des communications	Moncton
Francis LeBlanc, doyen	Moncton	Marie-Paule Viel, secrétaire d'assemblée	Moncton
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Samuel LeBlanc, étudiant	Moncton		
Julie Marcoux, bibliothécaire	Moncton		
Blanca Navarro-Pardiñas, professeure	Edmundston		
Nyenda Robichaud, étudiante	Shippagan		
Denis Roy, professeur	Moncton		

ABSENCES MOTIVÉES : Sylvie Blain, Andréa Cabajsky, Michel Cardin, Sarah Daigle, Patrick Maltais, Jean-François Richard et Terez Rétfalvi

ABSENCES : Émilie Urbain et Marie-Linda Lord

1.	OUVERTURE.....	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.....	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE.....	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	CONDENSÉ DU PROCÈS-VERBAL SAC-130307	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1.	(8.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs.	5
7.2.	(8.2) Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université.....	5
7.3.	(8.3) Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs.....	5
7.4.	Normes linguistiques (Conseil de la langue française)	5
7.5.	Comité <i>ad hoc</i> sur les droits des étudiantes et des étudiants	5
7.6.	Autres	5
8.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-130318 ET CCJ-130418.....	7
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ).....	7
9.1.	CCJ-130318.....	7
9.1.1.	Nouvelle politique d'évaluation des programmes	7
9.1.2.	Statut de la Faculté de foresterie	9
9.2.	CCJ-130418.....	15
9.2.1.	Nouveau programme de Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership.....	15
10.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES.....	21
10.1.	Reconfiguration du programme d'information-communication.....	21
10.2.	Reconfiguration du Baccalauréat appliqué en design d'intérieur	22
10.3.	Modification de la condition d'admission - sociologie.....	24
10.4.	Modification de la condition d'admission – science politique	25
10.5.	Reconfiguration des programmes – projet de règlements transitoires.....	25
10.6.	Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie	26
10.7.	Modifications au règlement universitaire 10.5.1 – Date limite – changement de programme	38
10.8.	Création du sigle BTIL	40
10.9.	Prorogation de la date butoir pour la mise en œuvre des programmes reconfigurés.....	40
10.10.	Résolutions transmises pour information	40
11.	NOMINATIONS	40
11.1.	Bureau de direction du Sénat académique	40
11.2.	Comité conjoint de la planification	41
11.3.	Comité d'appel du Sénat académique.....	41
11.4.	Comité d'attestation d'études	41
11.5.	Comité de sélection des grades honorifiques	42
11.6.	Comité des programmes	42
11.7.	Comité <i>ad hoc</i> du Sénat académique	42
12.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER.....	42
12.1.	Compte rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick.....	42
12.2.	Planification stratégique	43
13.	SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-130313 ET CGV-130413 ...	46

14.	AFFAIRES NOUVELLES	46
	14.1. Remerciements.....	46
15.	PROCHAINE RÉUNION	47
16.	ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE	47
17.	CLÔTURE	47
	DOCUMENTS	48
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté.....	A(1-2)
	DOCUMENT B : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-130318	B(1)
	DOCUMENT C : Nouvelle politique d'évaluation des programmes.....	C(1-37)
	DOCUMENT D : Statut de la Faculté de foresterie.....	D(1-29)
	DOCUMENT E : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-130418	E(1)
	DOCUMENT F : Nouveau programme de Baccalauréat appliqué en technologie, Information et leadership	F(1-70)
	DOCUMENT G : Rapport du Comité des programmes	G(1-131)
	DOCUMENT H : Note du Registrariat – Déploiement de toutes les années des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie.....	H(1-3)
	DOCUMENT I : Nominations	I(1-9)
	DOCUMENT J : Planification stratégique	J(1-15)
	DOCUMENT K : Planification stratégique – présentation PowerPoint	K(1-6)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>.
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE

8 h 30 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres, et plus particulièrement aux nouveaux membres : Sarah Daigle, étudiante au Campus d'Edmundston, Pierre-Luc Desroches, étudiant au Campus de Moncton, Samuel LeBlanc, étudiant au Campus de Moncton et Nyenda Robichaud, étudiante au Campus de Shippagan. De plus, il indique que le mandat d'Émilie Urbain, étudiante au Campus de Moncton, a été renouvelé. Il nomme les personnes excusées. Il nomme également Edgar Robichaud et Pascal Robichaud scrutateurs. L'heure de clôture de la réunion est fixée à 16 h 30.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Modifications

- Le point 7.4, Normes linguistiques (Conseil de la langue française), est reporté à la prochaine réunion.
- Le point 12.2 sera traité à 13 h 15. Monsieur Gino LeBlanc, conseiller spécial à la planification stratégique, sera présent afin de faire une présentation concernant la planification stratégique.

R : 01-SAC-130503

Étienne Dako, appuyé par Lacina Coulibaly, propose :

« Que l'ordre du jour SAC-130503 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Pour les nouveaux membres, si vous avez des questions, vous pouvez les poser. On ne demande pas les abstentions; on vote oui ou non. Si vous avez un conflit d'intérêts ou une raison légitime de vouloir vous abstenir, vous êtes toujours libre de le faire et demander que votre nom soit inscrit au procès-verbal.

6. CONDENSÉ DU PROCÈS-VERBAL SAC-130307

Président d'assemblée : Vous remarquerez que ce n'est pas le procès-verbal tel quel, mais un condensé. Le procès-verbal ne sera prêt qu'à la prochaine réunion, donc il n'y aura pas d'adoption du procès-verbal pour cette raison. Si vous avez des questions par rapport à ce que vous avez lu dans le condensé, vous pouvez toujours le faire parce que ça peut ensuite être corrigé dans le procès-verbal qui va suivre. Je vois qu'il n'y a aucune intervention.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1. (8.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs.

Recteur et vice-chancelier : Par rapport à ce dossier, la chercheuse institutionnelle est en train de faire une recension des règlements et des politiques dans les autres universités canadiennes et, comme je l'ai mentionné la dernière fois, il y a énormément de variabilité d'une université à l'autre en termes de représentation du corps professoral au niveau des sénats à travers le pays. Le travail se poursuit donc par le biais de la chercheuse institutionnelle.

7.2. (8.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université

F. LeBlanc : Le doyen Richard, président du Comité *ad hoc*, est absent aujourd'hui en raison d'un colloque qui se tient dans sa faculté. Je vais présenter un suivi quant aux travaux du comité. Nous avons terminé notre première ronde, c'est-à-dire la ronde préliminaire de l'étude des rapports soumis. Nous allons envoyer une lettre à certaines unités bientôt pour leur demander soit des éclaircissements, soit de l'information supplémentaire afin que nous puissions compléter nos rapports préliminaires. Ceux-ci seront soumis vers la fin août ou au début septembre et nous prévoyons soumettre un rapport final au Sénat académique vers la fin de l'année 2013.

7.3. (8.3) Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs

Ryan : Il y a eu un petit changement au programme parce que monsieur Roberge, qui était sur le comité, avait accepté de continuer malgré le fait qu'il était parti à la retraite. En fait, il s'est rendu compte qu'il ne pouvait plus, donc on a maintenant besoin d'un nouveau membre. C'est ce qui a fait qu'on n'a pas pu continuer nos travaux. Une élection aura lieu lors de notre réunion aujourd'hui à ce sujet.

7.4. Normes linguistiques (Conseil de la langue française)

Ce point a été reporté à la prochaine réunion du Sénat académique.

7.5. Comité *ad hoc* sur les droits des étudiantes et des étudiants

Recteur et vice-chancelier : Le comité a tenu sa première réunion il y a quelques semaines. Lors de cette rencontre, nous avons examiné différents textes qui existaient dans l'annuaire de l'Université de Moncton, ou ailleurs, et nous nous sommes entendus que monsieur Éric Allain (membre du Comité) allait faire une cueillette de données des informations et nous revenir avec une recension d'ici la mi-mai pour le prochain Sénat académique qui est prévu au mois d'août.

7.6. Autres

Président d'assemblée : Si vous avez d'autres questions par rapport aux points qui ont été traités lors de la dernière réunion, c'est le temps de les poser.

G. LeBlanc : Je vais me référer à la rubrique 8, soit la proposition 06. C'est concernant les cours d'anglais. Chez nous, cette proposition a pris un peu d'ambiguïté. Je peux la lire. C'est lorsqu'on dit qu'une étudiante ou qu'un étudiant atteint le niveau ANGL1022 au test de classement, cela veut dire que l'étudiante ou l'étudiant est admissible au cours ANGL1022. Si on a atteint le niveau ANGL1022, on ne fait pas le cours d'anglais, mais lorsqu'on vient à l'écrire dans les discussions ayant eu lieu dans les départements, cela crée beaucoup de confusion. Est-ce que l'on dit « on doit avoir atteint le niveau ANGL1022 »? Lorsque quelqu'un atteint le niveau, on mérite le ANGL1022. Toutefois, pour le département d'anglais, lorsqu'on est classé à ANGL1022, cela veut dire « vous êtes admissibles à faire ANGL1022 ». Il faudrait, dans notre jargon de tous les jours, dire « à la suite des tests de classement, vous avez atteint un niveau supérieur à ANGL1022 ».

Président d'assemblée : Excusez-moi, quelle est la bonne interprétation?

7.6. **Autres** (suite)

G. LeBlanc : Non, c'est juste pour faire un commentaire parce qu'il a beaucoup de confusion. À la deuxième ligne, à la suite du test de classement, ayant déjà atteint le niveau ANGL1022 à la suite du test de classement, cela veut dire que vous êtes admissibles à ANGL1022. Là, il n'est pas atteint en termes de connaissances.

Secrétaire générale : Je veux juste m'assurer au départ, c'est une proposition, ce n'est pas une résolution puisque la proposition a été rejetée.

G. LeBlanc : Oui.

Secrétaire générale : Au niveau de l'interprétation, j'avais compris que quand l'étudiante ou l'étudiant a atteint ce niveau-là, elle ou il l'a atteint; elle ou il n'a pas besoin de faire de cours et elle ou il n'a pas besoin de faire un cours d'anglais. Elle ou il peut faire n'importe quel autre cours.

G. LeBlanc : C'est juste la nomenclature qui est utilisée. Lorsqu'on dit « atteint ANGL1022 », ça veut dire que vous allez faire ANGL1022.

Secrétaire générale : Ce n'est pas du tout comme ça que je l'avais compris.

G. LeBlanc : Moi non plus. Je le comprends comme vous, mais je dis juste que ça va créer beaucoup de confusion dans les unités si on dit « vous devez avoir atteint ANGL1022 ».

Président d'assemblée : On essaiera désormais d'être plus clair parce qu'effectivement ça peut être compris des deux manières. Merci pour votre commentaire.

Secrétaire générale : Oui, parce que la recommandation, la vraie recommandation, c'est la résolution R05 qui est le seuil minimal.

Navarro-Pardiñas : C'est juste pour faire une clarification. Peut-être que la confusion vient du fait que, quand on fait le test de classement, on dit l'étudiante ou l'étudiant est classé ANGL1022, c'est le message que l'on met dans le dossier des étudiantes et des étudiants. Cela veut dire que l'étudiante ou l'étudiant doit faire ANGL1022. C'est-à-dire qu'elle ou il n'est pas encore au niveau ANGL1022. Je ne sais pas si cela éclaire cette question. Le test de classement dit vous êtes classé ANGL1022, ça veut dire que vous devez faire ANGL1022. C'est ça que ça veut dire. Le classement dit dans quel niveau il faut s'inscrire.

Président d'assemblée : Merci. Ça, ce n'est pas très clair non plus.

Navarro-Pardiñas : OK, parce qu'on dit « il faut atteindre tel niveau ».

Président d'assemblée : Je ne dis pas que votre explication n'est pas claire.

Navarro-Pardiñas : Je pense que la confusion pour les doyennes et les doyens ou les gens qui doivent administrer le dossier vient de ça. Si on met dans le dossier de l'étudiante ou de l'étudiant qu'elle ou il a passé le test de classement et, qu'elle ou il est classé ANGL1022, ça veut dire qu'elle ou il devrait, si elle ou il a un cours à suivre, elle ou il doit faire ANGL1022, donc elle ou il n'a pas atteint le niveau ANGL1022. C'est ça que cela veut dire. Elle ou il est admissible à ANGL1022, c'est ça que cela veut dire.

Président d'assemblée : C'est ce que cela déclare si on utilise le terme admissible.

Registraire : Le Comité des programmes a pris cette question-là en délibéré. Lors de sa dernière réunion, il a demandé que l'on rédige un projet de règlements universitaires qui traiterait de la question des exigences en anglais pour convertir la décision du Sénat académique en règlement qui s'ajouterait probablement au règlement 6 (exigences de français) qui risquerait de devenir un règlement d'exigences linguistiques auquel on ajouterait l'anglais et on reprendrait le vocabulaire que l'on utilise pour les cours de français aussi pour les cours d'anglais et là il a un vocabulaire qui est déjà connu, utilisé, interprété dans les règlements que l'on va tout simplement réutiliser aussi pour l'anglais. Cette question-là sera débattue. Elle sera présentée à la prochaine réunion de la rencontre des vice-doyens. Il y aura éventuellement un projet de règlements qui sera soumis au Sénat académique sur cette question-là.

8. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-130318 ET CCJ-130418

Voir le Document B, p. 1 et le Document C, p. 1

R : 02-SAC-130503

Gaston LeBlanc, appuyé par Odette Snow, propose :

« Que le Sénat académique reçoive les procès-verbaux CCJ-130318 et CCJ-130418. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)**9.1. CCJ-130318****9.1.1. Nouvelle politique d'évaluation des programmes**

VRER : Comme vous pouvez le voir dans votre document du Comité conjoint de la planification, il y a eu tout un exercice d'évaluation de la politique d'évaluation de nos programmes. Notre politique date de 25 ans. Une révision majeure a été effectuée en 1999, mais tout récemment, la CESPМ a visité les divers établissements sous son égide. Après quoi, la CESPМ a préparé un document qui propose des lignes directrices de comment justement évaluer nos programmes. Vous les avez à la page 9 en haut au centre du document. Vous avez les quatre puces : 1) la recherche et l'amélioration; 2) un accent sur l'apprentissage; 3) nécessiter d'englober toutes les fonctions de toutes les unités de l'établissement; 4) la reddition des comptes. Donc avec cela, mon bureau, largement sous la plume du vice-recteur adjoint à l'enseignement, s'est embarqué à produire cette politique qui s'avère de façon générale une politique qui précise les choses, qui harmonise les choses, qui économise du temps et qui assure un suivi assez rigoureux des décisions prises lors d'évaluation des programmes. Les objectifs de cette révision sont de répondre justement aux recommandations avancées par la CESPМ d'une part et d'améliorer l'efficacité du processus. La politique devrait pouvoir fournir aux différentes instances universitaires les informations qui sont nécessaires quant à la prise de décision, au maintien des programmes, à l'enrichissement d'un programme, à la modification d'un programme, à sa réorientation, voire même à sa suspension et à son abolition. Alors si vous allez à la page 10, vous verrez que l'exercice repose sur sept critères d'évaluation, soit : les principes de qualité établis par l'institution; la clarté et la pertinence des résultats qui sont escomptés; l'adéquation des méthodes d'enseignement et des objectifs; la mesure selon laquelle les résultats sont escomptés; la pertinence et le soutien accordés; l'incidence de la RDC et la contribution du programme aux autres aspects de la mission. Ce sont les sept critères sur lesquels la nouvelle évaluation est basée. Toute l'évaluation qui est menée à terme implique nécessairement des suivis à la fois au CCJ, au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. Ces suivis sont importants et font maintenant partie intégrale du processus d'évaluation dans le sens qu'ils doivent nécessairement s'intégrer à la planification académique de la faculté concernée.

Vous avez, dans les pages qui suivent, les différentes étapes de l'évaluation. Elles sont divisées en trois parties : la planification du projet, la réalisation du projet et les suivis. Dans la partie de la planification du projet, il y a neuf étapes. Elles sont énumérées avec les délais de chaque étape. Les étapes vont de l'avis de l'évaluation jusqu'à la visite de l'équipe d'évaluation externe sur les lieux. La deuxième partie, c'est la réalisation du projet même. Il y a cinq étapes d'opérationnalisation. J'attire votre attention à l'étape numéro 5 qui est intitulée *décision*. Un simple calcul des mois et vous notez que la décision est prise par le CCJ sept mois seulement après la visite sur place des évaluatrices et des évaluateurs externes. Ceci fait en sorte que la période du processus est écourtée. Je peux vous assurer qu'au Comité conjoint de la planification, une des critiques qui se faisait assez régulièrement était les délais qui étaient trop longs parfois entre la visite d'une équipe d'évaluation et les recommandations du VRER au CCJ. Une période de 18 à 24 mois pouvait s'écouler. C'était carrément trop long. Ce nouveau processus corrige le tir et nous place à l'intérieur d'un barème d'étapes bien plus respectable. En dernier lieu, vous avez les deux étapes du suivi de l'évaluation.

9.1.1. Nouvelle politique d'évaluation des programmes (suite)

Comme je l'ai dit, la mise en œuvre des recommandations du CCJ, du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs fait partie du rapport annuel et est intégrée à la planification académique des facultés en question. Je ne vais pas prendre la peine de passer à travers chacune des annexes, car il y en a plusieurs. L'annexe A présente la liste des programmes qui seront évalués de l'an prochain à l'an 2020. L'annexe B présente le mandat de l'équipe avec les critères d'évaluations. L'annexe C est le guide pour la création du comité de travail. L'annexe D est le guide pour le rapport d'évaluation. L'annexe E est le guide de visite des évaluateurs. L'annexe F est le guide pour préparer le rapport d'évaluation. L'annexe G est le guide pour la mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs. Tout le travail va se réaliser d'une manière standardisée et toutes les facultés auront maintenant la tâche bien plus facile à cause de cette harmonisation, à cause des guides qui justement orientent tout le processus et font en sorte que le processus se réalise avec plus d'efficacité. Finalement, l'annexe H présente les différentes procédures qui se rapprochent un peu des programmes réguliers, des programmes articulés et des programmes avec agrément. La grande différence est que l'on peut faire coïncider les dates de visite d'agrément avec l'évaluation. L'agrément peut se substituer en d'autres mots aux étapes de l'évaluation. C'est le VRER qui en prend la décision. Pour les programmes appliqués, le Comité conjoint entre l'Université et l'instance externe, plus souvent que pas le CCNB, le Comité conjoint se substitue à l'unité académique et procède à l'évaluation. L'équipe d'évaluation inclut nécessairement un membre provenant du volet collégial. L'équipe externe qui vient visiter et les responsables collégiaux sont consultés dans tout le processus. Je crois que vous avez là un document qui va économiser du temps, qui va économiser du travail et qui va harmoniser et préciser les pratiques. Je tiens encore à remercier monsieur Robichaud pour le travail qu'il a fait dans tout cet exercice. Nous avons collaboré de très près, mais le fond de l'exercice c'est lui qui l'a préparé.

R : 03-SAC-130503

Neil Boucher, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la Politique d'évaluation des programmes »

Chetouane : J'ai deux questions sur la proposition. J'ai regardé ces documents avant la réunion et j'aimerais bien avoir des éclaircissements à ce sujet. C'est au niveau du nom même de cette procédure qui s'appelle la *Politique d'évaluation des programmes*. Je pense, ça c'est mon opinion personnelle, que *Politique d'évaluation des programmes* ne met pas en valeur la qualité du travail qui est ici devant nous parce que ça ne dit pas évaluation de viabilité. Il y a beaucoup d'exercices qui se font : reconfiguration, accréditation, viabilité des programmes, etc. C'est clair que c'est une évaluation pour certifier la qualité d'un programme. Je regrette un peu qu'il n'y a pas ce terme-là dans le nom même de cette procédure qui dit par exemple, juste un exemple, politique de ou bien le contrôle de qualité des programmes ou bien assurance de qualité des programmes pour mettre l'emphase. Ce que l'on est en train de faire, c'est de réviser, de réexaminer la qualité d'un programme et, à la fin, avec le rapport des évaluateurs, certifier et juger de la qualité d'un programme. Comme vous venez de le dire, des fois l'accréditation peut se substituer et est aussi un exercice de contrôle de qualité. Lorsqu'on le laisse comme ça, évaluation des programmes, on peut se poser des questions : évaluation sur quoi? Est-ce une évaluation de viabilité? Est-ce une évaluation du côté opérationnel d'un programme? Je regrette qu'il n'y ait pas un terme qui met l'emphase dans le titre même de cette procédure sur le but même de cette procédure.

VRER : Monsieur Chetouane, je pense que vous soulevez un excellent point. Personnellement, je ne verrais aucune difficulté à modifier un peu le libellé et appeler ceci *Politique d'assurance de la qualité des programmes* parce que, justement, je crois que le mot qualité a sa place et que la raison d'être en arrière de tout ce document avec toutes ses annexes est une assurance de qualité. Qualité est le mot clé. Alors, l'appeler *Politique d'assurance de qualité des programmes*, cela ne me chagrinerait pas.

Président d'assemblée : Est-ce que je pourrais suggérer que cette recommandation soit examinée à froid et que le nom du programme soit modifié ultérieurement afin que l'on puisse se pencher sur le contenu? C'est une excellente suggestion que vous faites, mais moi je serais un peu craintif de changer simplement comme ça sans avoir un peu réfléchi aux possibilités.

9.1.1. Nouvelle politique d'évaluation des programmes (suite)

VRER : Cela me va.

Président d'assemblée : Ça irait, monsieur Chetouane? On pourrait noter ça et peut-être vous-même ou d'autres pourraient revenir. On peut toujours modifier le titre à une prochaine réunion.

Chetouane : Bien sûr. Ma deuxième et dernière question fait référence à la page 3 du document sous le point 6. Le troisième paragraphe dit : « le vice-recteur indique que d'autres modifications, comme la rémunération des évaluateurs, devraient permettre un meilleur contrôle sur l'échéancier ». Sur ce passage, je posais des questions qui s'approchent de l'ordre éthique. Est-ce que cela ne risque pas de compromettre un peu si on commence à payer des évaluateurs sur la qualité? Je me pose la question.

VRER : C'est une pratique, sénateur Chetouane, qui se fait dans toutes les universités. On donne un honoraire et, en réalité, l'honoraire est accordé pour le montant de temps et les déplacements. Le cachet qui est offert est plutôt en guise de reconnaissance qu'un montant pour récompenser les heures de travail qui ont été données pour mener le projet à terme.

Chetouane : Qui est totalement raisonnable, c'est le mot *rémunération*. Il faut peut-être trouver un autre terme au lieu de rémunération. Si quelqu'un d'autre lit ce passage, il ne peut pas se poser des questions d'ordre juste accommoder, honoraire, compenser, etc., mais rémunération ça fait un peu... Voilà, merci.

Surette : J'avais des questions concernant les étapes d'opérationnalisation. À la page 13, au rapport d'auto-évaluation (étape 5), on parle d'une approbation par le Conseil de faculté ce qui me semble tout à fait raisonnable. Par contre, il y a certains programmes qui sont sous la responsabilité de la FESR. Le Conseil de la faculté de la FESR est très différent de ceux des autres facultés. Je voulais m'assurer qu'il y avait de la flexibilité pour accommoder ces quelques programmes qui sont sous la responsabilité de la FESR parce que j'ai vu plus tard, à la page 25, à l'annexe C, on parle des programmes pluridisciplinaires qui relèvent de la FESR, mais nous n'en parlons pas dans ces étapes d'opérationnalisation.

VRER : Merci.

Vote sur R03

Pour 33

Contre 1

ADOPTÉE

9.1.2. Statut de la Faculté de foresterie

R : 04-SAC-130503

Jacques Paul Couturier, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

*« Que le Sénat académique accepte que la Faculté de foresterie modifie son statut pour devenir une école rattachée au Décanat des études du Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton, comme défini à l'article 53 des Statuts et règlements de l'Université de Moncton, et qu'elle porte le nom **École de foresterie** à compter du 1^{er} juillet 2013. »*

Couturier : Je vous réfère à la page 114 où vous avez la documentation afférente à la proposition. Tout d'abord, deux lettres expliquent de manière sommaire les motifs de cette demande, les résolutions qui ont été adoptées par l'assemblée facultaire et par le Conseil de faculté, à la page 119 et à la page 120, et les principales justifications à cette demande. J'aimerais quand même prendre quelques instants pour vous présenter les principaux éléments qui motivent cette demande qui vous proviennent des membres du corps professoral de la Faculté de foresterie du Campus d'Edmundston.

Premier élément, donc élément de mise en contexte; vous n'êtes pas sans savoir que la Faculté de foresterie et le programme de foresterie en particulier à l'Université de Moncton a connu au cours des dernières années des moments difficiles du point de vue des inscriptions. Ces moments difficiles sont en très grande partie liés à l'état de l'industrie forestière : on connaît toutes et tous les difficultés du secteur forestier à l'échelle canadienne. La diminution des inscriptions à la Faculté de foresterie, on l'a retrouvée également dans toutes les autres facultés et écoles de foresterie à l'échelle canadienne. En termes de proportion, celles-ci étaient tout aussi importantes sinon plus

9.1.2. Statut de la Faculté de foresterie (suite)

importantes encore que ce qui a été vécu à Edmundston. Face à ce contexte, la direction de l'Université a pris la décision de mandater un consultant, soit monsieur Claude Godbout, ancien vice-recteur à l'Université Laval, ancien doyen de la Faculté de foresterie, également de l'Université Laval, pour se pencher sur la situation du programme de foresterie. Monsieur Godbout a fait une étude à l'automne 2011 et a déposé un rapport au mois de décembre 2011 dans lequel il s'est penché sur trois facettes des défis actuels de la Faculté de foresterie. Première facette recrutement, deuxième facette programmation et troisième facette organisation de la faculté, structure de gestion. Je vais mettre de côté les deux premières facettes. Je pourrai y revenir si vous avez des questions. Je vais me pencher plus spécifiquement sur la troisième facette. Le consultant recommandait dans son rapport d'examiner la structure de gestion de la Faculté de foresterie. Il précisait qu'il était préférable de maintenir une structure facultaire. Par contre, dans ses recommandations, monsieur Godbout suggérait de vider celle-ci de son contenu ou à peu près, c'est-à-dire de réduire les crédits affectés à la gestion de la Faculté de foresterie, de nommer à l'échelle du Campus d'Edmundston une espèce de super administrateur qui aurait eu à la fois droit de regard sur le décanat des Études et la Faculté de foresterie, donc un ensemble d'éléments qui nous arrivaient à un portrait qui aurait peut-être été plus compliqué en réalité que ce que l'on vit présentement. Le rapport Godbout a été reçu par les membres du corps professoral de la Faculté de foresterie; il a été étudié avec beaucoup d'attention, beaucoup de minutie et les membres du corps professoral en sont arrivés à la conclusion que, sur la question de la structure de gestion, on devait aller plus loin dans notre réflexion que ce que nous proposait Claude Godbout. On devait retenir les intentions de Claude Godbout, c'est-à-dire essayer d'avoir plus d'efficacité, plus d'efficience, plus de synergie à l'échelle du Campus d'Edmundston, donc retenir l'esprit des recommandations de Claude Godbout, mais revoir peut-être la manière d'y arriver. La Faculté de foresterie a établi un plan d'action et un des éléments de son plan d'action qui a été présenté au Conseil des gouverneurs au mois de juin 2012 portait justement sur la révision de la structure de la faculté. Dans la foulée de ce plan d'action qui a été reçu par le Conseil des gouverneurs, il y a eu un comité qui a été mis sur pied et qui s'est penché justement sur la structure de gestion. Vous avez le résultat du travail de ce comité dans votre cahier à partir de la page 120.

La Faculté de foresterie n'a pas toujours été une faculté. Elle est née comme une école détachée dans les années 1980. À l'époque, une école détachée signifiait une unité académique qui avait un seul focus unidisciplinaire et le titulaire de cette école, le directeur de l'école, avait le statut de doyen sans en avoir le nom. L'unité académique avait pratiquement dans notre système le statut d'une faculté sans en avoir le nom également. Le statut a été modifié dans les années 2000 au moment où l'Université a révisé sa structure de facultés. L'École de science forestière est devenue Faculté de foresterie et elle existe depuis sous cette forme. Aujourd'hui, la faculté est dirigée par un doyen qui occupe deux mandats au sens où, actuellement et depuis le mois de janvier 2012 comme suite à une démission, le doyen des Études du Campus d'Edmundston est aussi le doyen par intérim de la Faculté de foresterie. Ce double mandat est assuré par une seule personne. Pour l'assister, le doyen par intérim bénéficie des services d'un chef de secteur et collabore étroitement lui. Cela constitue l'équipe décisionnelle de la faculté. Alors voilà la manière dont les choses sont actuellement et voici maintenant comment les choses pourraient être.

Le comité chargé d'étudier la structure de la faculté a examiné un certain nombre d'options afin d'atteindre ses objectifs qui sont ceux d'une plus grande efficacité administrative, plus de synergie entre les composantes du Campus d'Edmundston, réaliser des économies éventuellement dans le fonctionnement. Quatre scénarios ont été examinés. Le *statu quo*, comme il existe actuellement, la mise en place d'une école rattachée au décanat des Études, l'abolition du décanat comme tel et aller à un scénario où il y aurait uniquement un secteur académique et, finalement, une dernière option qui était celle du *statu quo* qui existait avant même la situation actuelle. Alors face à toutes ces options, les membres du comité ont recommandé aux membres du corps professoral de retenir l'option qui vous est présentée aujourd'hui c'est-à-dire l'option de l'école rattachée à un décanat et vous avez dans votre document à la page 125 les critères sur lesquels s'appuie cette recommandation, les paramètres qui ont été utilisés pour en arriver à cette recommandation. Il y a des choses qui étaient particulièrement importantes pour nous à la faculté sur lesquelles on a voulu se pencher pour s'assurer que la décision que l'on prendrait ne nous bloquerait pas des voies d'avenir. On s'est interrogé, par exemple, sur la valeur symbolique associée aux statuts de faculté; on s'est interrogé sur l'efficacité administrative d'un changement de statut; on s'est

9.1.2. Statut de la Faculté de foresterie (suite)

interrogé sur l'allègement des structures de gestion; on s'est interrogé aussi sur l'impact d'une telle modification sur l'expérience étudiante qui est un paramètre important à nos yeux; impact sur le recrutement; compatibilité avec les *Statuts et règlements* et les conventions collectives, etc. Ce sont les éléments qui ont été examinés et qui nous ont mené à conclure que dans le contexte actuel, dans le contexte des défis qui sont ceux de la Faculté de foresterie, la meilleure option pour préserver toutes les voies d'avenir et pour assurer la viabilité de la formation en foresterie au Campus d'Edmundston, la meilleure option aussi pour développer toute la synergie qui doit exister entre les différentes composantes du Campus d'Edmundston est celle qui vous est présentée, c'est-à-dire de faire de la Faculté de foresterie une École de foresterie, une école rattachée au décanat des Études. Alors voilà, monsieur le président d'assemblée, les principaux éléments qui motivent la proposition qui vous est faite aujourd'hui.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions?

Chetouane : J'ai juste une question. La motivation initiale était bien le souci de baisse d'inscriptions n'est-ce pas? Avant même de mandater monsieur Godbout, le souci était d'essayer de relancer cette formation en foresterie de manière plus dynamique, attrayante, etc. On dirait que tout converge vers la structure administrative. Est-ce le seul problème qui empêche l'épanouissement de cette faculté? C'est-à-dire vous avez passé moins de temps à expliquer l'intégration comme cet évaluateur le recommande, l'intégration et l'exploitation, meilleure utilisation des autres ressources des campus avoisinants et des autres ressources de l'Université de Moncton.

Couturier : Non. Comme je l'ai souligné au début de mon intervention, il y avait deux autres composantes dans le rapport Godbout. Une première composante portait sur le recrutement et une deuxième composante portait sur la programmation. Dans le plan d'action qui a été développé par la Faculté de foresterie et qui a été présenté au Conseil des gouverneurs, ces deux autres composantes occupent une part très importante de notre réflexion. À titre d'exemple, pour ce qui est de la programmation notamment, on a profité de ce contexte pour reconfigurer notre programme. On espère bien qu'au mois d'août, au prochain Sénat académique, vous aurez à étudier un programme reconfiguré et remodelé en foresterie qui va porter un nouveau nom, qui va avoir une perspective légèrement différente et, par ailleurs, on est aussi à l'échelle de l'unité académique à examiner la possibilité de développer un deuxième programme comme l'ont fait beaucoup de facultés et d'écoles de foresterie à l'échelle canadienne dans le domaine plus large de l'environnement forestier. Pour répondre en bref à votre question, la composante qui vous est apportée ici, la composante structure, ce n'est qu'une petite partie de tout ce qui est en train de se faire à l'échelle de la foresterie.

Adégbidi : J'aimerais ajouter un élément de réponse à la question du sénateur Chetouane pour lui dire que le programme actuel de la Faculté de foresterie a été soumis au Bureau canadien d'agrément forestier et, depuis que ce programme a été créé, il a toujours eu son accréditation par ce bureau-là sans aucune condition. L'accréditation a été renouvelée tous les six ans. L'avant-dernier exercice de cette accréditation a eu lieu il y a trois ans et déjà à ce moment nous étions dans le processus de reconfiguration. Par rapport à ça, au lieu d'obtenir une accréditation de six ans, nous avons une accréditation de trois ans parce qu'il y avait la reconfiguration de ce programme. Les trois ans prennent fin en juin. Déjà en mars, nous avons reçu de nouveau le Bureau canadien d'agrément forestier et ce bureau a fait son exercice et déjà nous avons le rapport de l'évaluation. Je peux déjà vous dire que cette évaluation accorde encore à la Faculté de foresterie une extension de trois ans pour son programme. En ce qui concerne la qualité du programme qui est offert à la Faculté de foresterie, il n'y a pas de réserves. C'est un programme de qualité qui est reconnu nationalement. C'est juste les conditions externes reliées à tout ce qui a à avoir avec la foresterie puis le déplacement des centres économiques en ce moment sur le plan mondial qui sont donc les éléments qui affectent le recrutement à la Faculté de foresterie.

Coulibaly : C'est une question pour le sénateur Couturier. Pourquoi une recommandation interne et pourquoi une recommandation aux instances? Qu'est-ce qu'il entend par recommandation interne ici? Cela va m'amener éventuellement à un amendement à la recommandation. Page 132.

9.1.2. Statut de la Faculté de foresterie (suite)

Couturier : Je ne suis pas certain de bien saisir le sens de la question au sens que les éléments m'apparaissent assez explicites. Dans ce processus, il y avait des choses qui devaient être tranchées par les instances comme le Comité conjoint de la planification, le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs. C'est pour ça qu'elles ont été qualifiées de recommandations pour les instances. Maintenant à l'interne, chez nous à la Faculté de foresterie, il a fallu mettre un comité sur pied pour traduire dans les faits la mise en œuvre de ce qui est proposé aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle il y avait cette proposition pour mettre sur pied un comité à l'interne.

Président d'assemblée : Monsieur Adégbidi, vous avez un complément de réponse?

Adégbidi : En fait, je crois que le sénateur Coulibaly n'a pas vraiment compris la proposition qui est ici devant le Sénat académique pour décision. C'est la proposition que nous trouvons à la page 4 du document. En fait, ce que vous voyez à la page 132, ce sont les documents qui viennent à l'appui de ce qui est présenté ici au Sénat académique. Ce sont les documents internes qui forment les différents résultats de ce qui a été fait à la faculté. Ça, c'est le document; je crois que vous l'avez vu passer.

Coulibaly : Oui, c'est ça. J'aimerais que, à la page 132, la recommandation interne fasse partie de la recommandation qui sera envoyée aux instances de l'Université parce que je trouve que c'est un élément assez clé, le statut de la nouvelle école. Je pense que ça demanderait d'avoir un appui des instances de l'Université plutôt que ce soit ramené au niveau de l'école ou tout simplement au Campus d'Edmundston. C'est ma proposition qui est sur la table.

Président d'assemblée : Ce que vous demandez, c'est d'inclure ce qui est au numéro 3 de la page 132?

Coulibaly : Oui. C'est-à-dire que la proposition telle que formulée par le sénateur Couturier serait amendée en ajoutant la recommandation qui était censée être interne, c'est-à-dire qui se lit comme suit : qu'un comité *ad hoc* soit mandaté pour préparer un document-cadre pour baliser le fonctionnement de l'école en y intégrant les conditions de réussite identifiées dans le présent rapport.

Président d'assemblée : À supposer que votre proposition d'amendement soit recevable, je ne suis pas certain qu'elle soit en réalité un amendement. C'est peut-être une deuxième proposition que vous voulez faire au Sénat académique. Cela n'a rien à voir avec le Conseil des gouverneurs n'est-ce pas? Je ne pense pas que le Conseil des gouverneurs décide de ces questions-là. Est-ce que dans votre esprit ça vise vraiment le Conseil des gouverneurs également?

Coulibaly : Oui, parce que la proposition qui est sur la table c'est que le Sénat académique fasse une recommandation au Conseil des gouverneurs.

Président d'assemblée : Non. On a changé ça. Le Sénat académique ne fait pas une recommandation au Conseil des gouverneurs, c'est le Comité conjoint de la planification qui a fait une recommandation à deux instances. Il y a le Sénat académique et il y a le Conseil des gouverneurs. Pour que la décision passe, il faut avoir l'acceptation de ces deux instances. L'une ne recommande pas à l'autre. Il y a une double acceptation qui doit être faite. Si vous voulez bien, je vous proposerais de laisser les choses telles quelles puis si vous voulez revenir avec une proposition par après qui vise le Sénat académique, on pourra voir si elle est recevable et qu'est-ce qu'on veut faire avec. Je suis très réticent à la modifier.

Coulibaly : Bien, on garderait l'amendement qui est sur la table actuellement puis je ferais ma proposition après si c'est possible.

Président d'assemblée : Je n'ai pas compris.

Coulibaly : Il y a une proposition du sénateur Couturier qui est sur la table, on la passerait et, si possible, j'aimerais faire une proposition aussi au Sénat académique.

Président d'assemblée : C'est ce que je vous propose, de revenir ensuite avec une deuxième proposition et on pourra se pencher sur cette proposition, d'accord?

9.1.2. Statut de la Faculté de foresterie (suite)

Djaoued : Pourquoi cette faculté de foresterie, en devenant école, devient école d'aménagement de l'environnement forestier?

Couturier : En réalité, ça va devenir École de foresterie. C'est qu'au point de départ, quand on a acheminé notre demande aux instances, on était encore en discussion à savoir quel serait le nom exact que l'on retiendrait. Pour ne pas retarder le processus, on a préparé une première demande en soumettant un nom provisoire. Le nom qui vous est proposé aujourd'hui est celui que vous avez dans la proposition que j'ai faite et qui est aussi celui qui a été adopté par le Comité conjoint de la planification. C'est bel et bien École de foresterie.

Président d'assemblée : Ça va monsieur Djaoued?

Djaoued : Oui, ça va.

Président d'assemblée : Merci. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention.

Couturier : Je tiens, sans présumer du résultat du vote, à souligner devant le Sénat académique l'excellente collaboration des membres du corps professoral et de toute l'équipe de la Faculté de foresterie dans ce dossier. Nous sommes tous des universitaires. Nous savons tous l'importance que nous attachons au mot. Ici, c'est un dossier d'une grande valeur symbolique pour nous et qui a aussi pour certains d'entre nous une valeur à la limite émotive et, dans ce dossier, tout le monde a participé froidement et lucidement à une réflexion pour aboutir à une conclusion qui est celle que nous vous proposons aujourd'hui, c'est-à-dire une transformation de statut pour assurer la viabilité de notre programme de foresterie et l'essor de la formation en foresterie. Merci aux membres de l'équipe de la faculté.

Vote sur R04

Pour 33

Contre 1

ADOPTÉE

Coulibaly : J'aimerais faire une proposition dans la foulée de celle qui vient d'être adoptée. Ce serait que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique qu'un comité *ad hoc* soit mandaté pour préparer un document-cadre pour baliser le fonctionnement de l'École de foresterie en y intégrant les conditions de réussite identifiées dans le présent rapport.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a un appuieur? Madame la Secrétaire générale est-ce que c'est un point d'ordre?

Secrétaire générale : Oui, point d'ordre. Sur le libellé comme tel, je ne pense pas que le Sénat académique puisse recommander au Comité conjoint de la planification; le début de la recommandation, je ne suis pas certaine que c'est tout à fait correct.

Président d'assemblée : Qu'est-ce que vous voulez dire? Le Sénat académique ne peut pas créer un comité *ad hoc*?

Secrétaire générale : Oui, absolument et le Sénat académique peut renvoyer la question au Comité conjoint de la planification, c'est ce que je veux bien comprendre.

Coulibaly : C'est cela que le Sénat académique propose, c'est ça?

Secrétaire générale : Propose ou demande au Comité conjoint de la planification de faire telle ou telle chose.

Coulibaly : C'est ça.

Président d'assemblée : C'est le Comité conjoint de la planification qui créerait le comité parce que moi j'ai compris que c'était le décanat qui créait le comité, n'est-ce pas monsieur Couturier?

Couturier : Le Comité a déjà été créé en réalité. L'unité académique existe toujours. Elle est autonome et c'est à elle, à mon point de vue, à mettre en place les éléments pour faire cette transition-là. Parmi les défis qu'il y a dans cette transition, il y a le fait d'harmoniser le nouveau statut avec la convention collective. C'est un des défis auquel on est confronté. Dans ce contexte-là et dans le contexte plus large de l'unité académique, moi je verrais mal comment aujourd'hui le Sénat académique puisse

9.1.2. Statut de la Faculté de foresterie (suite)

instituer un comité de ce type ou mandater le Comité conjoint de la planification de mettre en place un comité de ce type alors qu'il s'agit tout simplement d'une démarche de transition. Je rappellerai aux gens de toute manière que le statut du directeur d'école, on ne l'invente pas. Il est dans les *Statuts et règlements* et tout ce qu'il s'agit de faire, c'est de mettre en place les morceaux un peu plus spécifiquement qui sont propres à la Faculté de foresterie. Par exemple, la forêt expérimentale est-ce qu'elle relève du futur directeur d'école ou pas? Ce sont des questions comme ça qu'il faut traiter dans la transition. Je vois mal comment la proposition, à la limite, est même recevable dans le contexte du Sénat académique.

Président d'assemblée : On nous explique que la faculté existe à l'heure actuelle, que la faculté a créé un comité *ad hoc* avec ce mandat-là et donc ça existe. Monsieur Coulibaly, qu'est-ce que vous voulez que le Sénat académique ajoute à ça? Il y a déjà un comité qui existe et qui est mandaté.

Coulibaly : Ça serait que les éléments soient rapportés au niveau du Sénat académique concernant le statut parce qu'on parle de baliser le fonctionnement de l'École. Je pense que c'est quelque chose qui ressort des prérogatives du Sénat académique. Je pense qu'il est important que les informations à un niveau décisionnel final donné passent aussi par le Sénat académique.

Président d'assemblée : Alors dans votre esprit ce que vous souhaitez c'est que le rapport de ce comité soit entériné par le Sénat académique.

Coulibaly : Oui.

Président d'assemblée : Peut-être que cela devrait être votre proposition plutôt que de demander au Sénat académique de créer un comité. Le comité est déjà créé. Il est déjà mandaté. C'est peut-être ça votre proposition. Je ne sais pas si elle est recevable ou non.

Coulibaly : Oui, ce serait ça un peu l'esprit de ma proposition.

Président d'assemblée : Donc, le sénateur Coulibaly propose que le Comité *ad hoc* qui a été créé par la Faculté de foresterie et ayant le mandat indiqué à la page 132 fasse rapport au Sénat académique. C'est bien ça votre proposition?

Coulibaly : Oui.

Amendement

P : 05-SAC-130503

Lacina Coulibaly, appuyé par Danielle Charron, propose :

« Que le Comité ad hoc fasse rapport au Sénat académique du document-cadre pour baliser le fonctionnement de l'École en y intégrant les conditions de réussite identifiées dans le présent rapport. »

Navarro-Pardiñas : Je n'appuie pas cette proposition pour la simple raison que ce comité est déjà en marche. Ce comité travaille étroitement avec l'Association des professeures et des professeurs. Nous allons étudier la question du fonctionnement. Il s'agit bien du fonctionnement de l'École. Le fonctionnement d'une école ne relève pas du Sénat académique. C'est quelque chose qui est déjà établi dans les *Statuts et règlements* de l'Université. Le travail est en train de se faire et il sera soumis pour approbation aux deux parties, aussi bien pour la direction de l'Université que pour l'Association.

VRER : Je ne sais pas si je dois intervenir parce que la sénatrice Navarro-Pardiñas vient de m'enlever les mots de la bouche. Il y a deux éléments ici. Le premier est entre l'UMCE et son syndicat et cela va se régler à l'intérieur et, le deuxième, a trait au statut de l'École et c'est déjà décrit dans nos *Statuts et règlements*.

Dako : Je me demandais moi aussi si j'allais intervenir. Après réflexion, il me semble que le travail qui a été effectué, le remodelage qui a été fait par la Faculté de foresterie tend vers la qualité et en réfléchissant il me semble que le fait de dire qu'il balise ici pour

9.1.2. **Statut de la Faculté de foresterie** (suite)

améliorer, pour intégrer les conditions de qualité, il me semble que c'est un élément important sur lequel ils ont mis l'accent. À ma connaissance l'intégrer ou bien l'accepter ce ne serait pas une mauvaise chose. Ça va tout simplement montrer la qualité du travail même qu'ils ont fait tel que le sénateur Couturier l'a présenté. Il me semble qu'ils ont fait un travail colossal et très apprécié qui va peut-être donner plus de tonus à leur École. Alors, intégrer cette partie, ça ne fait qu'appuyer le travail d'après moi.

Vote sur P05

Pour 6

Contre 25

REJETÉE

9.2. **CCJ-130418**

9.2.1. **Nouveau programme de Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership**

VRER : Nous avons ici un programme appliqué en technologie, information et leadership. On l'appellera le BTIL. C'est le résultat du travail qui a été mené dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick à la suite du rapport L'Écuyer-Miner sur la formation postsecondaire. Un groupe du Nord-Est a amorcé une étude de marché conjointement avec le Campus de Shippagan et a conclu qu'il y avait, pour l'avancement en carrière de plusieurs personnes qui sont dans l'industrie, un avantage à ce genre de programme pour permettre aux individus de majorer leur position à l'intérieur de certaines entreprises, car sans le baccalauréat, les personnes étaient plafonnées dans leur possibilité d'avancement. C'est un programme qui combine à la fois un volet académique universitaire avec un volet académique collégial. Je vous explique le programme.

En commençant à la page 14, vous verrez que c'est un programme articulé entre le CCNB et l'Université de Moncton; les collèges communautaires impliqués sont principalement du Nord de la province, soit de la Péninsule acadienne, de Campbellton et de Bathurst. C'est un programme qui peut à la fois être offert à temps partiel par le biais de l'Éducation permanente ou c'est un programme qui peut être offert à temps complet au Campus de Shippagan. À la page 15, vous avez les objectifs de ce programme : bonne connaissance en leadership, acquisition de compétences et d'outils qui permettent l'application de notions en leadership, des habilités qui permettent d'utiliser à bon escient les ressources informationnelles, l'acquisition de connaissances générales et accès à la poursuite d'études au niveau supérieur. Ce qui fait un peu l'originalité de ce programme articulé ici, vous l'avez dans l'encadré à la page 15, c'est que le programme peut se greffer à neuf programmes existants en technologie au sein du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. La structure du programme respecte les paramètres de l'Université de Moncton c'est-à-dire que c'est un programme de quatre ans à 120 crédits dont 60 crédits sont complétés au niveau collégial et 60 crédits sont complétés au niveau universitaire. Ceci respecte le critère que 50 % des crédits doivent provenir de l'Université. Les 60 crédits collégiaux seront adoptés en bloc dans un cours qui se nomme BTIL2999.

Si vous tournez à la page 19, vous avez les 12 compétences qui ont été identifiées par les employeurs. Vous avez les cours correspondants qui vont répondre à ces compétences-là demandées par les employeurs. À la page 20, vous avez la manière dont les crédits seront répartis dans les disciplines principales et les disciplines connexes. À la page 21, vous avez la liste des cours de formation fondamentale du BTIL. Ça comprend 15 crédits en gestion de l'information comme vous pouvez le voir dans les neuf cours obligatoires dans la discipline principale. Vous avez également les cours de la formation connexe. À la page 22, vous avez la manière dont les neuf objectifs de formation générale institués par le Sénat académique dans le cadre de notre reconfiguration seront atteints. Je ne prendrai pas la peine d'aller dans le détail. Mode de prestation par les cours, puisque c'est offert à la fois face à face et à distance, il y a de multiples modes de prestation. L'Internet, la vidéoconférence, les sessions intensives et les cours réguliers et, vous avez à la page 24, au tableau 8, le mode de prestation de ces cours-là ainsi qu'au tableau 9 le mode de prestation à temps partiel. Aux pages 25, 26, 27 et 28, vous avez la liste des cours obligatoires et des cours à option pour rencontrer les conditions de ce programme. À la page 30, vous avez les exigences d'admission. C'est la condition d'admission « A » de l'Université de Moncton. Pour être admis au volet universitaire de ce programme, il faut que les postulantes et les postulants aient atteint une moyenne de 70 % dans leur programme collégial. Les résultats d'apprentissage sont à la page 31. Il y en a six qui cadrent très bien avec des résultats d'apprentissage dans un milieu académique comme ce programme-ci propose.

9.2.1. **Nouveau programme de Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership** (suite)

Au sujet des répercussions sur les ressources humaines, la très grande majorité des ressources humaines sont déjà en place à la fois au collège et à l'Université. Il y aura un cours à développer et il y aura des coûts professoraux de 50 000 \$ sur cinq ans. Cela fait 10 000 \$ par an. Il est compris que les inscriptions viendront parier à cette note aussi bien que les 2 000 \$ qui sont demandés pour les techniciennes et les techniciens. Si vous allez à la page 36, au tableau 14, vous avez là les coûts, mais les revenus sont supérieurs aux coûts. Alors les besoins du programme ont été établis; il y a eu une étude de marché comme je vous l'ai dit. Les besoins s'avèrent nécessaires et les consultations auprès des employeurs et d'autres, je vous l'ai déjà dit que ça été fait et c'est bien clair que le besoin est là. Si vous tournez à la page 51 du document, vous avez la feuille de route que les candidates et les candidats vont suivre pour atteindre ces 120 crédits. Donc somme toute, tout ce qui est présenté ici tombe bien dans les règlements de l'Université de Moncton. C'est un programme qui potentiellement ouvre plusieurs possibilités pour notre Campus à Shippagan. Il a été travaillé à maintes reprises. Il a été étudié à peigne fin au Comité des programmes. Il y a eu des ajustements à apporter. Le Comité des programmes et le Comité conjoint de la planification ont marqué leur accord pour accepter ce programme-ci.

R : 06-SAC-130503

Neil Boucher, appuyé par Sid-Ahmed Selouani, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du programme articulé de Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership (BTIL). »

Coulibaly : Deux petites questions. On parle d'une formule 2 + 2, donc 60 crédits de formation collégiale et les 60 autres ici. Je voulais savoir d'abord en termes du nombre potentiel d'étudiantes et d'étudiants au niveau du collège, combien il y en a dans ce programme qui pourraient faire la transition plus tard vers l'Université? Ça, c'était la première question. La deuxième question porte sur la formule articulée avec les collèges communautaires. Nous en avons quelques-uns à travers nos trois campus. J'aimerais savoir où on en est en termes de bilan. Est-ce que c'est quelque chose qui est viable? Est-ce que c'est quelque chose que l'on doit revoir dans sa formation générale? On parle de viabilité de programmes. Il est question d'abolir certains programmes qui selon nous sont restés là sur le tas. Ma crainte, c'est de savoir où on va à chaque fois avec des programmes articulés avec le collège communautaire. Est-ce que l'on a un bilan actuel? Je sais qu'il y a des études de marché qui ont été faites, mais ce qui est sur papier et la réalité, ce sont deux choses différentes.

VRER : Les programmes articulés, comme vous le dites, nous en avons quelques-uns à l'Université et je peux vous dire que l'expérience a été très positive. Nous en avons trois avec le Collège communautaire dans le domaine de la santé et la seule chose que je puisse dire c'est que c'est un peu la ruée vers les places disponibles. On refuse des étudiantes et des étudiants dans les trois programmes à cause du manque d'espace pour accommoder les gens qui sont là. L'autre programme que nous avons à la Faculté des arts et des sciences sociales, soit le Baccalauréat appliqué en design intérieur, la sénatrice Roy pourra me corriger, j'ai l'impression que les inscriptions sont très stables et que les choses vont bien au niveau de ce programme. Alors, sénateur Coulibaly, notre expérience avec les programmes articulés jusqu'à date a été assez positive. Nous avons présentement en branle trois programmes à la Faculté d'administration. Il y en a un qui sera implanté au mois de septembre. Le laps de temps est encore trop court pour arriver à une conclusion au sujet des programmes dans la faculté du sénateur Gaston LeBlanc, mais de façon générale ce que nous avons fait jusqu'à date s'avère assez positif.

Selouani : Je remercie le vice-recteur et tous les intervenants qui nous ont aidés à monter ce programme que l'on pense très pertinent pour le Campus de Shippagan. Pour répondre à la question de mon collègue sénateur, je dirais qu'effectivement c'est une très bonne question puisque celle-ci a été soulevée dans les études préalables que l'on a faites sur le terrain pour pouvoir savoir si c'est pertinent de créer un tel programme. Nous avons ciblé deux catégories de personnes éventuellement intéressées par le programme à savoir de un les gens qui sont déjà sur le marché du travail. Ce sont des employés qui ont des diplômes collégiaux et qui voudraient avoir une promotion dans leur carrière. Nous avons ciblé une vingtaine d'employeurs qui ont entre eux 21 000 employées et employés avec 1 079 personnes qui sont dans cette catégorie-là. Plus de

9.2.1. **Nouveau programme de Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership** (suite)

la moitié disent que le fait de ne pas détenir un baccalauréat nuit à leur avancement professionnel. Cela veut dire que ce sont des gens potentiellement intéressés. Avec plus de précision, nous avons été aux CCNB en provenance desquels les programmes sont ciblés et nous avons sondé 110 répondants. Sur les 110 répondants finissants des CCNB, en leur proposant le programme, 70 d'entre eux se disent intéressés sur 110. Dans notre scénario, par contre, nous n'avons pas été aussi euphoriques. Nous avons un scénario conservateur dans la mesure où, dans l'accord temps partiel, nous avons 20 étudiantes et étudiants en 2013-2014 avec une petite rétention. Comme l'a souligné le sénateur Boucher avec ce scénario-là, le programme est vraiment rentable et pertinent.

Snow : J'ai un commentaire d'ordre général qui est un peu lié à la question de l'exercice de planification stratégique que l'on va examiner plus tard aujourd'hui. Je comprends très bien l'utilité et même la nécessité de programmes de ce genre-là. Je comprends très bien l'intérêt que l'Université porte à l'égard de ces programmes-là, mais je suis un peu préoccupée par l'effet éventuel d'une prolifération de programmes de ce genre-là sur la réputation de l'Université comme institution dévouée à la recherche et aussi l'impact éventuel sur le recrutement, la motivation et la rétention de professeurs-chercheurs. Je n'ai pas les réponses à ces questions-là, mais je crois qu'il y aurait peut-être lieu d'examiner ces programmes dans tout le contexte de la planification stratégique et de se demander quel sera l'effet à long terme sur la vocation de l'Université comme institution universitaire qui excelle dans la recherche.

Chetouane : Je trouve que le travail effectué est d'excellente qualité et je salue l'initiative de mes collègues à essayer d'innover un peu dans ce sens-là pour arrimer la demande externe avec ce qu'ils offrent sur le campus. Aux pages 7 et 8, il est écrit dans les lettres de communication que la mise en œuvre de ce nouveau programme est conforme à la *Loi sur l'Université de Moncton* qui stipule que la constituante de Shippagan est habilitée à offrir des programmes d'études de 1^{er} cycle et quelle que soit la durée de ces programmes d'études. Par exemple, un programme de quatre ans, est-ce qu'ils sont habilités de l'offrir?

VRER : Le point que vous soulevez a certainement sa place, car il a été soulevé et étudié aux instances avant que le programme se rende ici au Sénat académique. Disons que le point que vous soulevez a été un point de préoccupation quant à l'habilité du Campus de Shippagan à offrir un autre programme terminal de quatre ans. Lorsque nous avons regardé dans la *Charte* sur les paramètres d'habilitation du Campus de Shippagan, c'est spécifié bien clairement que Shippagan peut offrir des programmes terminaux dans le grand domaine de l'information. Alors, on offre déjà la gestion de l'information et ce programme ici est tellement orienté vers l'information et la gestion de l'information qu'il cadre très bien dans les stipulations de la *Charte*. Donc la réponse courte est oui. Cette question a été traitée et a été répondue à la satisfaction du Comité conjoint de la planification.

Chetouane : Oui donc ça aussi ça répond à une deuxième question que je voulais poser qui était la transition BTEL à BTIL. C'est un peu dans ce sens-là que vous avez fait cette transition pour inclure ce terme d'information. Comme on dit en anglais « a good move ». Maintenant les deux questions qui me restent, c'est juste des questions de fonctionnement de ce programme. À la page 9, les crédits qui sont reconnus en un seul bloc de 60 crédits, ça me donne toujours envie de sourire lorsque ça dit ces équivalences au groupe et les cours s'appliqueront uniquement dans le cadre du baccalauréat et ne seront transférables à aucun autre programme existant à l'Université de Moncton. Ça me laisse penser un peu aux chasses gardées. Est-ce que cela veut dire que c'est seulement transférable à ce programme-là? Quelqu'un qui met les pieds à l'Université pour ce programme-là ne peut pas aller ailleurs sur le Campus s'il change de vocation? Je trouve ceci un peu trop protectionniste.

VRER : Je comprends l'intervention du sénateur Chetouane, mais c'est la pratique de tous les programmes articulés. Lorsque tu parles d'un programme articulé, c'est presque quelque chose fait sur mesure. Si l'étudiante ou l'étudiant du CCNB arrivait à l'Université de Moncton avec ses 60 crédits, qu'est-ce qu'il pourrait faire avec ces crédits sauf que de s'orienter dans ce programme. C'est un peu la chasse gardée, mais c'est la structure et la nature même des programmes articulés.

9.2.1. **Nouveau programme de Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership** (suite)

Chetouane : Dans les conditions d'admission, je me posais la question puisque c'est gouvernance, leadership, l'emphase c'est sur le leadership pour permettre au sujet qui sera admis à lui donner plus de chances à accéder à des postes de gestion, leadership, etc. Est-ce que l'expérience professionnelle ne peut pas être considérée comme étant une exigence d'admission? C'est-à-dire demander que le sujet ait au moins côtoyé un peu des milieux industriels et suivre ce programme pour renforcer un peu son expérience. C'est-à-dire là, à partir du Collège communautaire directement, il a acquis un savoir-faire comme on dit pratique. Il n'a pas forcément côtoyé le milieu industriel. Après, il passe à un niveau plus ou moins abstrait, pas dans le sens diminutif du terme, mais abstrait au niveau de la gestion et des systèmes de pilotage et de gestion des ressources humaines. Ça ne peut pas créer une sorte de cassure dans la logique même des sujets. Quelqu'un qui va au Collège communautaire, il a la pratique, il apprend la soudure, il apprend l'automatisation, etc. Après, sans avoir côtoyé des milieux industriels, il passe et puis on lui parle de systèmes d'information, de gestion, etc. Est-ce que cela ne risque pas de créer une sorte de cassure un peu?

Selouani : La question est un peu liée à la question de la sénatrice Snow dans la mesure où peut-être que vous avez vu dans la condition d'admission une limitation. Est-ce que vous pensez à la condition de 70 %?

Chetouane : Non, dans les conditions d'admission, est-ce que ce ne serait pas...

Selouani : De connaître l'expérience. Si on mettait l'expérience, peut-être l'Université perdrait son âme en quelque sorte. C'est pour ça que l'on a mis le 70 %. Les gens peuvent faire valoir leur expérience, mais on a préféré avoir quelque chose de quantitatif dans la mesure où l'on voudrait s'assurer de la qualité des étudiantes et des étudiants qui nous arrivent. Même s'ils sont sur le marché du travail, on regarde leurs antécédents et on s'assure qu'elles et ils ont une moyenne de 70 %. Cela ne veut pas dire que l'on ne va pas reconnaître leur expérience de travail comme ça se fait usuellement à l'Université de Moncton. On va regarder ce qu'elles et ils ont fait et on va faire juger ceci par les professeures et les professeurs qui vont dire que, par exemple, un certain aspect des cours pourrait être crédité. Ceci n'empêche pas vraiment cela. Par contre, les conditions d'admission exigent 70 % de moyenne pour essayer de garder la qualité au niveau de l'Université. J'y reviendrai à cette question de qualité.

Président d'assemblée : Excusez-moi sénateur Selouani, je n'ai pas compris la question du sénateur Chetouane comme ça. Je pense qu'il parlait des étudiantes et des étudiants qui viennent directement du Collège communautaire et qui n'ont pas d'expérience. Vous vous parlez plutôt des personnes qui auraient de l'expérience.

Selouani : Le programme est fait pour les deux clientèles. Je ne vois pas le problème quand des personnes sont du milieu industriel, qui ont la main dans la tambouille comme on dit, et qui viennent justement acquérir ces notions de gestion de l'information. La structure du programme est faite pour qu'elles et ils peuvent le suivre. Les préalables sont respectés. Au contraire, ce sont des gens qui viennent directement du collège. Elles et ils sont proches de l'apprentissage qu'elles et ils ont eu au collège. Donc elles et ils viennent; elles et ils sortent. Elles et ils ont déjà deux années de formation en tant que technologues et c'est complété par des cours dont les préalables sont respectés. Le montage de la structure est convenablement réfléchi à permettre cette articulation. Je ne vois pas où est le problème par rapport à ceci.

Chetouane : C'est comme vient de le dire monsieur le président d'assemblée. Je ne parle pas de problème. Je me pose une question qui est la suivante : vous avez structuré votre programme de manière à ce que vous reconnaîtiez des gens qui viennent directement du Collège communautaire. C'est bien. Ma question, c'est au sujet des gens qui font cette admission directement au Collège communautaire. Doit-on exiger qu'elles ou ils fassent un petit détour dans le milieu professionnel pour côtoyer un peu les milieux professionnels, regarder un peu ce que cela veut dire être un gestionnaire, avant de venir vers ce programme pour valider et avoir un certificat ou un baccalauréat pour dire voilà moi aussi je peux devenir gestionnaire en retournant. C'est-à-dire, c'est accepter directement quelqu'un qui n'a pas côtoyé le milieu industriel et qui voulait vraiment au début faire une formation orientée pratico-pratique au Collège communautaire et après il va passer directement à l'Université. On va lui parler de systèmes d'information de gestion, économie, marchés, etc. Est-ce qu'il n'y a pas un risque de cassure? Ce n'est pas le même style de formation; ce n'est pas le même style de connaissances. C'est comme le passage du froid au chaud directement.

9.2.1. **Nouveau programme de Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership** (suite)

Coulibaly : Cela reste aussi une motivation de l'étudiante ou de l'étudiant. Quelqu'un qui veut venir ici, il a une motivation. Si elle ou il veut vraiment faire ce programme-là, c'est qu'en définitive, il a cet essor, cette énergie, ce bon vouloir qui lui permettra de réussir. Ceci est le risque pour tous les autres programmes.

Chetouane : Ça n'enlève pas la qualité de travail que vous avez effectué. Je vous félicite pour le travail que vous avez fait. J'espère qu'il verra le jour.

Selouani : Cette question nous a taraudés, je ne le vous cache pas. Elle nous taraude toujours en tant qu'universitaire. Est-ce que l'Université va perdre son âme lorsqu'elle va s'allier avec les collèges? C'est la grande question entre guillemets. On n'est pas les premiers à le faire. Les gens qui nous ont précédés, par exemple à UNB, elles et ils ont un excellent programme qui s'assimile à celui que nous avons. Nous avons été surpris quand on a questionné les gens de UNB. On leur a dit vous avez un baccalauréat articulé avec UNB Saint John. Vous avez un programme avec les collèges. Ils ont 25 collèges et même des collèges outremer, des collèges au Canada, aux États-Unis qui sont articulés avec leurs programmes. On a été surpris dans la mesure où ils nous ont dit que c'est le programme vache à lait. C'est le programme phare de l'Université parce que ce sont 80 nouvelles admissions chaque année. Si l'on a à faire ce genre de programme, ce n'est pas parce que l'on veut diminuer la qualité. On s'assure d'après les critères qui sont retenus par la reconfiguration que les objectifs de formation générale et de formation fondamentale sont respectés, que la qualité universitaire est ici. C'est aussi une ouverture vers les collèges qui a été demandée par la communauté, par les universitaires eux-mêmes dans l'exercice de viabilité des programmes. On nous a encouragés à faire cette ouverture, disons contrôlée, envers les collèges et s'assurer que cette harmonisation se fasse dans les meilleures conditions possible. Par ailleurs, même ces collèges du Nouveau-Brunswick sont en quelque sorte en compétition avec d'autres universités comme les universités du Québec qui ont déjà des programmes articulés avec ces mêmes collèges-là. Quand on vient, on nous dit bienvenue, mais vous êtes arrivés en retard en quelque sorte. Il y a des universités du Québec qui ont déjà des ententes de 2 + 2 et qui prennent nos étudiantes et nos étudiants du Nouveau-Brunswick francophone pour les recruter au niveau des universités. Ces universités ont exactement le même souci de qualité que nous avons. C'est une preuve que ce n'est pas perdre son âme finalement que de faire cette articulation. Au niveau des États-Unis, on a ciblé trois universités américaines qui offrent des formations similaires, dont l'Université Bénédicte aux États-Unis qui a un Baccalauréat dans le leadership organisationnel articulé avec les technologies et la Penn State University. Au niveau du Canada, en Colombie-Britannique, on offre quelque chose de similaire. Nous ne sommes pas les premiers. On ne sera pas les derniers. Je vous dirais que pour un campus comme celui de Shippagan, c'est une première depuis une décennie dans le cadre de la *Charte* que l'on nous permet de nous développer dans les domaines de la gestion de l'information. Ce n'est que le premier programme que l'on est en train de développer depuis une décennie. On s'est assuré que les critères de qualité sont respectés. Nous avons spécifié que cela respectait le troisième item des principes de qualité qui ont été adoptés par le Sénat académique. C'est-à-dire de faire preuve d'innovation et de s'assurer que les programmes créés soient en conformité avec les critères de création des programmes de l'Université de Moncton.

N. Robichaud : Je ne doute aucunement de la réussite de l'implantation du baccalauréat au Campus de Shippagan. J'ai seulement un questionnement au niveau de la promotion du programme. Si l'on regarde un peu, à la page 31, on a ici les postes auxquels les futurs diplômés pourraient postuler et je doute que, dans le titre, je n'ai rien contre le titre du baccalauréat comme tel, sauf que dans la promotion du titre, personnellement, je ne peux pas associer nécessairement les emplois au titre. Je me demandais s'il y avait une promotion qui serait faite au niveau des postes auxquels les diplômées et les diplômés pourraient accéder.

Selouani : Effectivement, on a un plan de promotion qui est déjà en place. Les gens attendent la science d'aujourd'hui pour se lancer dès lundi si tout va bien à faire de la promotion. Tout le monde attend. Les collèges également parce qu'ils vont faire la promotion de leur côté. L'Éducation permanente également. On a un budget pour la promotion. Pour le titre, c'était effectivement quelque chose. Vous avez mis la main sur un point important dans la mesure où l'on devait faire un équilibre entre la personnalité du collège qui est la technologie, entre notre vocation au Campus de Shippagan qui est d'être dans le domaine d'expertise de la gestion d'information et le leadership parce que

9.2.1. **Nouveau programme de Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership** (suite)

la communauté voulait avoir quelque chose de nouveau, quelque chose qui soit attrayant. C'était un équilibre à faire. Il n'y avait pas de meilleur titre. Enfin, il n'y avait pas beaucoup de marges de manœuvre pour avoir d'autres titres. Effectivement, on a réfléchi longtemps pour aboutir à ceci.

Président d'assemblée : Indépendamment du titre, elle disait, dans votre plan de promotion, vers quelles carrières vous allez inciter les gens à se diriger.

Selouani : En page 31, vous avez un exemple de carrière. Vous avez quelques exemples de postes dans les différents secteurs; on les a énumérés ici. Je ne vais pas les énumérer. On a des gens qui sont des experts dans ceci. Ils vont pouvoir faire l'arrimage entre le titre et les postes occupés. Ceci n'est pas né dans ce rapport. C'est quelque chose qui a été développé avec un comité consultatif de onze personnes, trois du Campus de Shippagan, trois des collègues et cinq employeurs qui ont été avec nous et qui nous ont accompagnés pour vraiment cibler les choses pour que cela soit attrayant.

Président d'assemblée : Madame Robichaud, est-ce que cela répond à votre question?

N. Robichaud : Parfaitement. C'était vraiment le lien entre la promotion et les carrières.

Bourque : Ma question fait suite à la précédente. C'est le mot « leadership ». Quand je regarde les cours, il y a un cours qui porte le titre leadership et supervision. Je sais que vous avez beaucoup réfléchi à ça, c'est juste que le mot leadership veut dire bien des choses. C'est vraiment très générique comme titre. Je me suis interrogé à savoir si cela sera attrayant et spécifique. Quand je regarde la gamme des cours suivis à l'Université, c'est plutôt des cours de gestion. Je me posais la question à savoir si c'est mieux d'avoir un Baccalauréat appliqué en technologie et gestion. Sans doute qu'il y a des raisons pour ne pas utiliser gestion. Je sais que vous voulez être innovateur, mais si on va utiliser le mot leadership, il faut que cela soit palpable. Il faut que cela soit défini. Je me pose la question si le curriculum qui est là va vraiment répondre à ce volet-là. C'est une question très générale et j'aimerais vous entendre à cet effet.

Selouani : Excellente question. On y répond à la page 16 un petit peu. La démarche que l'on aurait pu choisir aurait été de créer des cours avec un autre sigle par exemple, et créer des cours de leadership et venir présenter un programme avec ces cours-là. Ce n'est pas la démarche que l'on a choisie. Ce n'est pas non plus la démarche qui a été choisie par les universités citées comme l'Université Bénédicte et Penn State University. Le leadership a été identifié comme étant un ensemble de compétences. En les mettant ensemble, ça nous donnait cette expertise ou cette compétence en leadership. Les définitions que l'on a présentées sont dans le document, mais le leadership se définit comme un ensemble de compétences qui est dans la gestion des ressources humaines principalement. On a une composante ressources humaines dans la gestion et la résolution de conflits. C'est pour cela que l'on a des cours de résolution de conflits et d'animation dans la gestion des ressources informationnelles. Aujourd'hui, on ne peut pas imaginer une prise de décision sans qu'elle soit basée sur une exploitation des technologies de l'information. Il a aussi les techniques de communication; il faut que l'on soit un bon communicateur. Si vous regardez le contenu des cours qui sont énumérés, vous avez l'exemple de comportement organisationnel qui est un cours donné à la Faculté d'administration. On voit le rapport avec des individus ayant des intérêts émotifs à l'extérieur des organisations. Il y a le facteur qui traite de l'employé, des employés avec les autres groupes représentatifs. On a les négociations collectives, le règlement des conflits par exemple dans ADRH-3223, l'administration des services aux employés, les organisations syndicales, tout ceci au niveau de l'Université. On a déjà des cours qui répondent à une définition du leadership qui est la gestion des ressources humaines, la gestion des conflits. Pour nous, c'était de prendre les cours, avec la très bonne collaboration que l'on a eue avec la Faculté d'administration, qui existaient déjà. On ne voulait pas dédoubler des cours. On voulait s'assurer que cela rentrait dans les compétences de leadership. Comme je l'ai rappelé, effectivement, le leadership c'est vaste. Il est circonscrit généralement dans la bonne gestion des ressources humaines, dans la résolution des conflits, la gestion des ressources, l'exploitation des ressources informationnelles et la communication. On a bien fait attention de couvrir ces domaines du leadership comme par exemple gérer des

9.2.1. **Nouveau programme de Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership** (suite)

négociations avec des syndicats, etc. Ceci est déjà dans les cours que nous avons proposés.

Vote sur R06

Pour 31

Contre 3

ADOPTÉE

Pause de 10 h 25 à 10 h 40.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document D, p. 1-131

10.1. **Reconfiguration du programme d'information-communication**

R : 07-SAC-130503

Lisa Roy, appuyée par Lise Dubois, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (majeure en information-communication). »

L. Roy : Avant de présenter les paramètres de la reconfiguration, j'aimerais dire que nous avons tenu compte des recommandations qui ont découlé de l'évaluation du programme l'année dernière, notamment les recommandations 3 et 4. La recommandation 3, à la page 6 du document, disait ceci : « que la Faculté des arts et des sciences sociales et les responsables du programme examinent l'offre actuelle de cours afin de mieux intégrer l'utilisation accrue des nouveaux médias et fassent les ajustements qu'ils jugeront appropriés ». Vous constaterez que de nouveaux cours ont été créés à cet effet. La recommandation 4 dit ceci : « que la Faculté des arts et des sciences sociales et les responsables du programme revoient l'offre actuelle des cours dans le domaine des relations publiques et fassent les ajustements qu'ils jugeront appropriés ». Cette recommandation a aussi fait l'objet de création de nouveaux cours. Je tourne donc à la page 9, au point 2.1 dans les objectifs, la majeure en information-communication vise la formation de communicatrices et de communicateurs capables de travailler autant dans le domaine du journalisme que des relations publiques. Elle mène directement au marché du travail tout en préparant l'étudiante et l'étudiant à la poursuite d'études supérieures. Construit tant sur le besoin du marché du travail que sur des exigences de formation générale, ce programme fournit une excellente formation préparatoire pour le travail en journalisme et en relations publiques. Parmi les stratégies pédagogiques, au point 2.2, le programme fera appel à la gamme classique des stratégies pédagogiques comme les cours magistraux, les travaux de recherche, etc., mais aussi sur des stratégies axées sur la pratique, les écritures journalistiques, les productions radiophoniques et télévisuelles et le Web. Et finalement, le séminaire offert en quatrième année constitue l'aboutissement du développement durant les trois premières années au sein du programme des habiletés d'analyse et de pensée critique de l'étudiante ou de l'étudiant. À la page 10, la formation, le programme de majeure en information-communication comporte deux volets de cours : l'un en journalisme et l'autre en relations publiques avec 21 crédits dans chacun et un tronc commun de 27 crédits obligatoires pour un total de 48 crédits. Les étudiantes et les étudiants peuvent, si elles ou ils le souhaitent, naviguer d'un volet à l'autre ou choisir l'un des deux volets pour se faire une petite concentration. Le programme d'information-communication exige une bonne maîtrise de l'anglais et particulièrement du français. Les résultats de tests de classement peuvent forcer certaines étudiantes et certains étudiants à suivre quelques cours préparatoires avant de s'inscrire aux cours obligatoires FRAN1500 et FRAN1600. Elles et ils doivent aussi atteindre le niveau ANGL1041. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants doivent obtenir la note minimum de B dans les cours de français obligatoires pour être acceptés dans le premier cours de journalisme qui est *Journalisme écrit I*. Vous constaterez aussi, à la page 12, en plus de la discipline principale, donc les cours d'information-communication qui font partie de la formation fondamentale, on y retrouve certains cours des disciplines connexes notamment sociologie, économie, science religieuse, philosophie et science politique. Elles et ils doivent choisir un cours parmi eux. Bien sûr, nous satisfaisons aux exigences de formation générale. On n'ira pas dans les détails. J'apporte à votre attention, à la page 15, les nouveaux cours qui ont été créés et qui satisfont les recommandations 3 et 4 à la suite de l'évaluation du programme.

10.1. **Reconfiguration du programme d'information-communication** (suite)

Ryan : Je me pose une question sur le choix du cours en OFG-7 page 14, *Éthique de l'information*. Compte tenu du fait qu'en philosophie on offre deux cours qui, à mon avis, répondraient mieux à la demande de pensée critique ou logique à savoir le cours *Logique de l'argumentation* évidemment qu'on donne ou bien le cours *Philosophie de la communication* que je donne qui est vraiment une discipline qui est plus proche je dirais des objectifs ici de pensée logique et de manière critique plutôt que *Éthique de l'information*.

L. Roy : Il faut noter que c'est un cours obligatoire dans le programme. Il fait partie de la liste des cours qui satisfont les objectifs de formation générale 7, sinon on n'aurait pas pu l'insérer ici.

VRER : Sommes-nous en accord pour dire que les deux cours dont la sénatrice Ryan fait référence sont déjà des cours inscrits à la banque pouvant satisfaire l'OFG-7? Je pose la question parce que je ne connais pas la réponse.

L. Roy : Je ne connais pas tous les cours qui font partie de la liste de l'OFG-7, mais je présume que ceci a passé à toutes les instances, parce que ce cours-ci fait partie de la liste des OFG-7. J'ai siégé au Conseil de faculté et au Comité des programmes et cela n'a jamais été soulevé. Les vérifications ont été faites. C'est un cours qui satisfait l'objectif de formation générale.

Président d'assemblée : Madame Ryan, est-ce que cela répond à votre question?

Ryan : Pas vraiment, parce que je parle ici en termes de contenu. C'est parce que là on parle d'un cours qui est obligatoire. Je verrais bien *Éthique de l'information* comme un cours optionnel non obligatoire pour répondre à ces exigences-là. En l'occurrence, on met ça comme obligatoire, donc *Éthique de l'information*, oui c'est sûr que l'éthique développe la pensée critique comme tous les cours de philosophie en général, mais plus spécifiquement *Logique de l'argumentation*, ça c'est pour développer une pensée logique ou bien critique c'est *Philosophie de la communication*. Je trouve qu'au niveau des contenus puisque je les connais bien, je n'enseigne pas la logique de l'argumentation, c'est Paul Bernier qui l'enseigne, mais moi j'enseigne les deux autres *Éthique* et *Philosophie de la communication*, bien ça me paraît un peu curieux c'est tout.

Président d'assemblée : Clarification par le registraire.

Registraire : Pour ce qui est de la banque de cours de l'OFG-7, les trois cours en question, soit le cours *Éthique*, et les deux cours de philosophie qui ont été mentionnés par la sénatrice Ryan font tous partie de la banque de cours de l'OFG-7.

Président d'assemblée : Si je comprends bien, c'est que la suggestion de la sénatrice Ryan était que les cours que vous mentionniez, vous les auriez voulu obligatoires dans le programme, c'est bien ça?

Ryan : Je comprends que l'on puisse les mettre tous les trois dans les cours optionnels, mais si on en met un obligatoire parmi ces trois-là, à mon avis, ce n'est pas *Éthique de l'information* qui devrait être là.

Président d'assemblée : C'est ce que j'avais compris. OK, merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, donc vous êtes prêts pour le vote. C'est l'opinion qui a été exprimée puis s'il y n'a pas d'amendement, ça reste. Donc là on va passer au vote.

Vote sur R07

Pour 29

Contre 2

ADOPTÉE

10.2. **Reconfiguration du Baccalauréat appliqué en design d'intérieur**

R : 08-SAC-130503

Lisa Roy, appuyée par Sid-Ahmed Selouani, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur. »

10.2. Reconfiguration du Baccalauréat appliqué en design d'intérieur (suite)

L. Roy : Je voudrais rappeler que, en 2011, le programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur a été présenté au Sénat académique pour une modification importante à la suite de l'exercice d'évaluation effectué par la CESP. Compte tenu du fait qu'il y avait des demandes assez importantes, nous avons procédé à une modification en profondeur qui était presque identique à ce que je vous présente aujourd'hui à l'exception du cours *Initiation au travail intellectuel* justement qui ne figurait pas parce que le programme n'était pas reconfiguré. Comme le programme devait être en vigueur dès septembre 2011, nous avons procédé à une modification. Ce que vous retrouvez ici, c'est essentiellement le même programme. Je vais prendre le temps de vous l'expliquer davantage. C'est un programme qui vise à articuler une formation universitaire, une formation professionnelle de calibre supérieur en design d'intérieur et à répondre aux exigences du Conseil d'accréditation en design d'intérieur, organisme international responsable de l'accréditation des programmes de design d'intérieur. Le programme offre une formation universitaire de base en arts visuels qui devient la discipline connexe ainsi qu'en sciences humaines et sociales. On devrait ajouter « ès science » d'ailleurs et je vous expliquerai pourquoi plus tard. La formation universitaire est jumelée à la composante technique en design d'intérieur offerte au CCNB Dieppe qui elle est la discipline principale. La formation universitaire s'ajoute à la formation technique et permet à la diplômée ou au diplômé de concilier l'être humain dans toute sa complexité avec l'espace intérieur qu'elle ou il occupe. Parmi les stratégies pédagogiques, on y retrouve les activités d'apprentissage comme la pratique individuelle de recherche et création. Ceci est surtout dans les cours d'arts visuels, le développement et l'apprentissage de techniques reliées au design d'intérieur. Le travail d'apport soutenu par les nouvelles technologies se fait en laboratoire sous la supervision d'une technicienne ou d'un technicien. La majeure partie des cours siglés ARVI vise à développer la créativité. Les cours siglés BADI qui traiteront du dessin, de la présentation graphique et du design seront constitués majoritairement d'art, de laboratoires et de travaux pratiques dirigés en plus des périodes de cours magistraux. Finalement, les cours siglés BADI qui traiteront de l'architecture, des codes du bâtiment, des matériaux, des affaires et de l'histoire de l'architecture et du design seront constitués majoritairement de périodes de cours magistraux et complétés par des heures de laboratoire et de travaux pratiques dirigés. Notez que les étudiantes et les étudiants devront suivre un stage supervisé en milieu de travail aussi.

On divise les cours selon quatre axes. Le premier permettant d'une part l'acquisition des compétences pratiques en design d'intérieur et d'autre part l'acquisition des connaissances d'aspects plus techniques directement reliés au domaine du design d'intérieur. L'axe deux consiste au développement de base en architecture et aux codes du bâtiment. L'axe trois permet l'acquisition des connaissances et des habiletés en lien avec la conception des représentations graphiques et finalement l'axe quatre permet de consolider les savoirs et savoir-faire en design d'intérieur en misant sur l'aspect entrepreneurial de la profession. J'ai noté plus tôt que l'art visuel tient lieu de disciplines connexes dans le cadre de la formation fondamentale et, en effet, c'est assez particulier, mais c'est le profil que l'on a choisi. Vous constaterez que la formation fondamentale compte 90 crédits, dont 60 crédits BADI qui sont les 60 crédits suivis au collège communautaire qui sont tous des crédits obligatoires et 30 crédits en art visuel comme discipline connexe. Le restant des crédits étant des cours de formation générale. Ce qu'il faut noter, c'est la demande de dérogation au point 5 qui se trouve à la page 36. Alors nous sommes dans l'obligation d'orienter le choix des cours de la formation générale afin de nous assurer que toutes les étudiantes et tous les étudiants aient le nombre de crédits minimums en ce qui est appelé par le CADI, le Conseil d'accréditation en design d'intérieur, les *Liberal Arts* et qui comprennent les sciences humaines, les sciences sociales et les sciences. C'est pour ça que nous avons identifié certaines disciplines qui sont acceptées par l'organisme d'accréditation comme faisant partie de la formation générale. Est-ce que vous avez des questions?

Djaoued : À l'OFG-5, je vois « connaissances dans les domaines mathématiques ou des sciences » et puis, dans la colonne « cours permettant d'atteindre l'OFG », je vois le sigle PHIL, philosophie, est-ce que c'est la philosophie des sciences?

L. Roy : Je pense que c'est une erreur.

Djaoued : Parce que la même erreur est reproduite encore à la page 38 où je le vois dans la colonne de droite. Je pense que c'est une copie collée.

10.2. **Reconfiguration du Baccalauréat appliqué en design d'intérieur** (suite)

L. Roy : Oui, ça s'explique parce qu'il y a des modifications qui ont été apportées à la suite de la réunion du Comité des programmes. Initialement, pour chacun des objectifs de formation générale où les étudiantes et les étudiants devaient orienter les choix, on avait mis la totalité de toutes les disciplines dans lesquelles elle ou il pouvait choisir. On savait assurément qu'ils ne pourraient pas rencontrer cet objectif de formation générale là précisément. On a ciblé certaines disciplines pour chacun des objectifs de formation générale et j'ai l'impression que c'est à ce moment-là que cette erreur s'est glissée. Je propose que l'on retire le PHIL pour l'objectif OFG-5.

Président d'assemblée : Est-ce que je pourrais demander si quelqu'un a des objections à ce que la mention PHIL soit supprimée à cet endroit-là du rapport?

Registraire : Je veux simplement ajouter qu'à la banque de cours de l'OFG-5, il y a des cours PHIL. Il n'y en a pas des tonnes, mais j'en trouve un, soit Philosophie des sciences.

Président d'assemblée : Oui, cela a été mentionné.

Registraire : C'est peut-être ce cours-là qui vous a amené à mettre le sigle PHIL, mais il en existe un; c'est à prendre en considération.

Président d'assemblée : Ce n'était peut-être pas une erreur.

L. Roy : Dans ce cas-là, je ne voudrais pas le retirer.

Bernier : Le registraire a répondu à la question que je voulais soulever. Effectivement, il me semblait que Philosophie des sciences fait partie des cours de cet OFG. Je pensais que *Logique symbolique* faisait partie de ça aussi, mais, peut-être pas.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

10.3. **Modification de la condition d'admission - sociologie**

R : 09-SAC-130503

Lisa Roy, appuyée par Étienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification de la condition d'admission aux programmes de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en sociologie) et de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en sociologie) pour qu'elle passe de la condition « B » à la condition « A ». »

L. Roy : Je tourne à la page 52. À la suite des résultats d'une étude pancanadienne d'une douzaine d'universités qui a fait ressortir qu'aucun de ces établissements n'exige les mathématiques 12^e année à l'admission en sciences sociales, seulement UPEI et Mount Allison University recommandent un cours de mathématique terminal, mais sans en faire une condition d'admission. La sociologie, un domaine d'études à l'Université de Moncton, est la seule à exiger des mathématiques de 12^e année. Ceci nous positionne défavorablement par rapport aux universités compétitrices et c'est cela que nous voulons corriger par cette modification. En plus, nous avons tenu compte de l'évolution des exigences en mathématiques en vue du nouveau curriculum de mathématiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Nous avons, à ce titre, tenu compte d'une analyse menée par l'UARD des mathématiques qui recommandait que les programmes qui n'ont pas d'exigences en mathématiques ou statistiques ou qui ne requièrent que STAT2653 exigent le parcours de mathématiques A au secondaire, soit l'équivalent de la condition A à l'Université de Moncton.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des questions à ce sujet? Je n'en vois pas, donc vous êtes prêts pour le vote?

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

10.4. **Modification de la condition d'admission – science politique****R : 10-SAC-130503**

Lisa Roy, appuyée par Étienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification de la condition d'admission aux programmes de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en science politique) et de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en science politique) pour qu'elle passe de la condition « B » à la condition « A ». »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

10.5. **Reconfiguration des programmes – projet de règlements transitoires****R : 11-SAC-130503**

Neil Boucher, appuyé par Jacques Paul Couturier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les règlements transitoires 2.01.4, 2.01.4.1, 2.01.5, 2.01.5.1, 2.01.5.2, 2.01.6, 2.01.6.1, 2.01.7, 2.01.7.1 et 2.01.11 pour la reconfiguration des programmes. »

VRER : Il y a un an, le 4 mai 2012, le Sénat académique adoptait un règlement transitoire parce qu'il y avait, dans notre Répertoire, des règlements sur la structure des programmes. Lorsqu'on a commencé à intégrer, dans la programmation de l'Université des programmes déjà reconfigurés, il a fallu adopter des structures pour ces programmes reconfigurés en attendant que tous les programmes soient reconfigurés. Au Sénat académique du 4 mai 2012, on avait adopté des règlements transitoires sur les structures des baccalauréats spécialisés, des baccalauréats avec spécialisation et des baccalauréats avec majeure/mineure, mais il faut faire autant pour les baccalauréats bidisciplinaires, pour les baccalauréats avec double majeure, pour les baccalauréats multidisciplinaires et pour les baccalauréats appliqués. Alors c'est ce que vous avez devant vous. La RVD a soumis le règlement pour ces baccalauréats au Comité des programmes au mois de janvier de cette année 2013 et le Comité des programmes a soulevé certains points qui ont été adressés par la suite dans une lettre du vice-recteur adjoint en date du 28 mars et qui a été accepté au Comité des programmes et vous avez la lettre de monsieur Robichaud aux pages 76 et 77. Si vous tournez à la page 78, vous avez là dans les pages qui suivent l'essentiel des règlements structurels transitoires que nous proposons pour le baccalauréat bidisciplinaire. La structure veut en sorte que ce soit un baccalauréat de huit sessions de 120 crédits. La formation fondamentale est de 39 à 45 crédits dans la première discipline et de 33 à 36 crédits dans la deuxième discipline. Il y a de 9 à 18 crédits dans les disciplines connexes. En ce qui a trait au baccalauréat avec une double majeure, c'est un baccalauréat de dix sessions avec 150 crédits, 120 dans la formation fondamentale et 30 dans la formation générale. Il y a 42 à 48 crédits dans la discipline principale de chacune des deux majeures et de 24 à 36 crédits dans les disciplines connexes. En ce qui a trait au baccalauréat multidisciplinaire, on compte huit sessions de 120 crédits. Soixante-douze de ceux-ci forment la formation fondamentale répartie en trois mineures. Il y a 18 crédits de tronc commun et 30 crédits de formation générale. Il peut y avoir une mineure thématique de 24 crédits avec au moins 9 crédits dans les niveaux 3000 et 4000 tel que prescrit par la CESPМ et finalement, mais non le moindre, pour le baccalauréat appliqué, la structure veut que cela soit un baccalauréat de huit sessions. On compte 120 crédits, 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale. Alors voilà les règlements transitoires que nous proposons pour ces programmes qui sont dans l'attente de règlements permanents une fois que tous les programmes à l'Université seront reconfigurés.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des interventions?

G. LeBlanc : Je vous réfère à la page 80 concernant les baccalauréats appliqués. On avait fait la correction au Comité des programmes. Vous voyez, c'est indiqué les cours universitaires sont de la formation fondamentale.

VRER : Il faut que cela soit enlevé; vous avez raison.

10.5. **Reconfiguration des programmes – projet de règlements transitoires** (suite)

G. LeBlanc : On avait indiqué « sont normalement » de la formation fondamentale au Comité des programmes. Je propose que l'on ajoute le mot « normalement ». Les cours universitaires sont normalement de la formation fondamentale.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des objections à ce que le mot « normalement » soit ajouté? On va le modifier à l'amiable. Je ne vois pas d'objection.

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

10.6. **Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie**

Voir le Document E, p. 1-3

Chiasson : Avant de faire la proposition, j'ai une question pour vous sur des points de vue procéduraux. J'ai l'intention de faire un amendement à la proposition pour qu'au lieu que ce soit les deux premières années des programmes d'ingénierie, que ce soit les cinq années des programmes.

Président d'assemblée : Donc, faites d'abord la proposition et ensuite vous ferez l'amendement parce que la proposition, si je comprends bien, nous arrive du Comité des programmes. Il faut d'abord traiter de la proposition.

R : 12-SAC-130503

Paul-André Chiasson, appuyé par Fatah Chetouane, propose :

« Que le Sénat académique accepte que les deux premières années des programmes reconfigurés de premier cycle en ingénierie soient mises en vigueur dès le 1^{er} juillet 2013. »

Amendement**P : 13-SAC-130503**

Paul-André Chiasson, appuyé par Fatah Chetouane, propose :

« Que l'on remplace < deux premières années > par < cinq années >. »

Secrétaire générale : Il n'y a pas eu de discussion.

Président d'assemblée : J'ai demandé s'il y avait discussion et il n'y en avait pas. Excusez-moi, je vais reculer. Je pensais avoir été clair. Je retourne donc. Est-ce qu'il y a des discussions sur l'amendement seulement? On reviendra sur la proposition principale par après.

VRER : Les sénatrices et les sénateurs ont lu l'évaluation du registraire sur cette question-là. Ce qui me chatouille, et j'aimerais que mon collègue, le sénateur Chiasson, explique au Sénat académique comment est-ce que l'on va faire parce que le registraire a indiqué qu'il y a une forte possibilité que les diplômées et les diplômés ne puissent pas rencontrer tous les objectifs de formation générale. Cette matrice conceptuelle a été acceptée au Sénat académique notant que pour être diplômé de l'Institution avec un baccalauréat de premier cycle, il fallait que neuf objectifs de formation générale soient satisfaits. Il y a une contradiction. J'aimerais entendre le sénateur Chiasson à savoir comment cela va se réconcilier.

Chiasson : Je pense que c'est certainement un bon point. Je crois qu'il y a une possibilité d'un point de vue administratif de régler ce problème en regardant le contenu de plusieurs cours et en les reconnaissant comme atteignant les OFG. Je pense que d'un point de vue administratif, c'est possible de gérer ce problème comme tel. Je n'ai pas eu la chance d'en discuter avec le registraire parce que le registraire ne m'avait pas soulevé cette question. Est-ce que ça répond à votre question?

VRER : Si je comprends bien, vous allez prendre la structure actuelle et vous allez utiliser certains contenus de cours que dans la proposition maintenant ne sont pas utilisés pour tel ou tel objectif de formation générale, mais vous allez maintenant faire cette intégration-là comme un nouveau remaniement des cours qui répondra aux OFG. C'est ça votre réponse?

10.6. **Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie** (suite)

Chiasson : On va utiliser les anciens cours des programmes parce qu'en transférant les étudiantes et les étudiants des programmes actuels vers les programmes reconfigurés, ces étudiantes et ces étudiants ont fait des cours qui n'apparaissent plus maintenant dans les programmes reconfigurés. On peut regarder aussi le contenu des cours reconfigurés pour identifier que les OFG sont satisfaits. D'un point de vue administratif, il est possible d'identifier ces cours de sorte que les OFG sont satisfaits pour les étudiantes et les étudiants qui feraient la transition.

VRER : J'ai une autre question, monsieur le président.

Président d'assemblée : Allez-y.

VRER : Dans l'analyse du registraire, il y a un mot qui m'a sauté aux yeux et qui m'a fait sourciller étant donné que votre programme monsieur Chiasson est un programme qui a besoin d'une accréditation externe. Le registraire disait que le programme d'ingénierie serait plus ou moins un programme hybride. Comment est-ce que le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) va réagir, selon vous, au fait que vous avez un programme soit disant hybride et quel impact cela peut avoir sur la faculté recevant son agrément?

Chiasson : Je ne pense pas que cela va avoir d'impact comme tel parce que le programme qui sera évalué sera le programme reconfiguré et non pas le programme hybride. Comment on s'y prend nous d'un point de vue administratif pour passer de l'un à l'autre? C'est certain qu'ils vont regarder à cela, mais pour moi je n'ai pas d'inquiétude parce que les normes étaient satisfaites avant en majorité. Les normes seront satisfaites parce qu'on sera évalué à l'automne 2014.

VRER : C'est pour ça que je pose la question.

Chiasson : On va avoir une année de mise en vigueur l'an prochain. Ce qui est critique, en particulier pour nous, c'est la dernière année d'études. C'est là où l'on a fait des changements plus importants. On a maintenant un projet de fin d'études qui est de 6 à 9 crédits selon la discipline. Cela a été conçu en fonction des nouvelles normes d'agrément. Donc on sera en position à ce moment-là ayant diplômé des étudiantes et des étudiants avec le programme de sorte qu'elles et ils auront fait leur cinquième année dans le nouveau programme reconfiguré. À ce moment-là, le bureau va certainement évaluer notre programme de façon favorable parce que l'on aura atteint ces fameuses normes de contenu au niveau de ce qu'elles et ils appellent la conception d'ingénierie. Je n'ai pas d'inquiétude. En fait, je serai plutôt inquiet si c'est l'inverse qui devrait arriver, c'est-à-dire que si le Sénat académique devait décider aujourd'hui que l'on irait plutôt avec la proposition principale et que l'on défaisait l'amendement parce que, à ce moment-là, on aurait la problématique de démontrer au bureau, lors de sa prochaine visite que nous atteignons toujours la conception à l'ingénierie. Il va falloir que l'on se gratte la tête si jamais ça ne passe pas aujourd'hui. Je vous dis que dès lundi, on va être là à se gratter la tête à voir comment on peut utiliser les cours actuels pour intégrer de la conception en ingénierie en parts plus importantes. Il y aurait des conséquences qui pourraient nous rendre la vie difficile à la faculté. Pour nous, c'est plus facile de faire ceci.

Adégbidi : J'avais une question au sujet des cinq années qui seront mises en œuvre tout de suite. Je pense que vous y avez répondu un peu, mais d'une manière ou d'une autre que ce soit demain ou que ce soit dans trois ans, vous aurez toujours à répondre à cela, au Bureau canadien d'agrément de votre programme. L'autre chose, selon ce que vous dites, une étudiante ou un étudiant aujourd'hui qui est en quatrième année dans ce programme, lorsqu'elle ou il aura fini son diplôme, tout ce que l'on aura à faire, c'est d'établir des équivalences de cours qu'elle ou il a déjà pris et les cours qui seront les cours exigés pour le programme reconfiguré pour qu'elle ou il reçoive son diplôme du programme reconfiguré. Dans ce sens-là, ça demandera un certain travail d'établissement d'équivalence de différents cours déjà pris et les cours qu'elle ou il aurait dû prendre qui devraient apparaître dans son diplôme, dans son relevé final de l'autre et, dans ce sens, je ne sais pas comment ça se fait. Est-ce que le registraire pourrait nous éclairer un peu plus par rapport à ça? Ce genre d'équivalence, comment reconnaissons-nous toujours les notes? Est-ce des équivalences qui sont justes faites et apparaissent dans le diplôme de l'étudiante ou de l'étudiant, dans le relevé de l'étudiante ou de l'étudiant comme juste équivalence sans que l'on ne puisse attribuer une autre spécifiquement? L'étudiante ou l'étudiant qui a eu un « A » dans un cours que

10.6. **Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie** (suite)

l'on veut reconnaître comme une équivalence pour un autre cours, on ne peut pas lui donner un « A ». Ça ne participe plus au calcul de sa moyenne. On met plutôt « EQ ». C'est le type de questions que je me pose.

Registraire : Deux choses. Il faut faire une distinction entre ce que j'appelle l'équivalence externe et l'équivalence interne. L'équivalence dont vous parlez, qui est celle où l'on reconnaît un cours venant d'un autre établissement, s'inscrit au programme de l'étudiante ou de l'étudiant avec la note « EQ ». Vous avez raison, elle n'est pas calculée dans la moyenne. Quand on parle de l'équivalence interne, c'est là où par la modification d'un programme de l'Université, on reconnaît qu'il y a une certaine équivalence, soit une comparaison possible entre des cours abolis et des cours créés. L'étudiante ou l'étudiant n'a pas de « EQ » dans son dossier à ce moment-là. Il y a des sigles de cours de l'Université et elle ou il a les crédits pour ses cours. Cette notion-là de tasser des crédits du calcul de la moyenne ne s'applique pas dans ces cas. Pour la question d'équivalence dans le cas des programmes d'ingénierie, ce que l'on a noté au Registrariat en faisant l'évaluation avec la faculté, c'est que dans le design des cours des programmes d'ingénierie que nous avons déjà approuvés ici, en réalité la faculté avait été assez stricte dans l'interprétation des règles d'équivalence interne. C'est-à-dire, qu'en réalité, il y a dans les programmes d'ingénierie beaucoup plus d'équivalences que ce qui est véritablement reflété au programme. Il y avait des cours qui sont véritablement très équivalents en contenu. On pense, par exemple, à des cours de mécanique des fluides qui sont devenus des cours de fluides ou vice-versa où la matière entre les cours fondamentalement est la même. On a changé les noms et on n'a pas cru bon de mettre ces cours-là dans les listes d'équivalence. On aurait très bien pu les mettre et quand on regarde véritablement le contenu des cours entre les cours créés et les cours abolis, il y a beaucoup de potentiel d'équivalence là sans trahir des questions de contenu ou d'apprentissage. Ceci nous permettait de dire d'emblée qu'il est possible de faire une jonction entre les programmes qui va bien au-delà des grilles d'équivalence qui sont prévues au système.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur Adégbidi est-ce que ça suffit?

Adégbidi : Oui, ça répond à la question.

Chetouane : Je voulais ajouter deux mots concernant l'intervention pertinente du sénateur Adégbidi et confirmer aussi ce que disait le registraire. Il y a deux choses ici. La situation actuelle n'est pas une sorte d'équivalence tous azimuts. Il y a une phase de transition. Il y a une phase de transition et on ne peut pas vider le système, attendre que tout le système se vide et après recommencer de nouveau avec de nouveaux programmes reconfigurés. Ce n'est pas une question de retarder la question à plus tard. Il y aura toujours cette phase de transition entre des cours qui se donnent et qui se transforment aussi. Je donne l'exemple du cours d'économie. En ingénierie, il y a un ou deux ans, ça s'appelait GIND4426. C'est le même contenu, il a juste changé de sigle et est devenu GELE4010. C'est une question de transition. On ne peut pas vider le système, on doit s'adapter. Les cours qui sont internes à l'ingénierie, à notre faculté, il n'y a pas de souci. C'est juste des changements de sigle, donc il n'y a pas de problème au niveau des équivalences. La seule question, ce sont les cours qui dépendaient des cours de service. On a toute une liste. Si vous regardez aux pages 82, 83 et 84, il y a des consignes qui sont claires et qui sont approuvées par d'autres personnes dans les autres facultés avoisinantes et qui disent voilà attention ce cours-là MATH2023 est équivalent au contenu de tel, etc. On a préparé le terrain pour que toutes ces questions d'équivalence soient gérées d'une manière la plus normale possible. Ce ne sont pas des équivalences qui viennent de l'extérieur.

Président d'assemblée : Je ne sais pas si vous comprenez, mais le débat porte que sur le changement de deux années à cinq années. Ce n'est pas sur le fond de savoir si les programmes reconfigurés seront mis en vigueur. Je voulais vous rappeler que le débat est sur l'amendement à ce stade-ci. Sénateur Chiasson, est-ce que c'est pour répondre à des questions parce que sinon vous allez clore le débat si vous parlez sur le fond. Je ne peux pas vous permettre de donner des arguments à ce stade-ci. Je veux juste vous donner la chance de répondre.

Chiasson : J'ai l'impression que l'on pose beaucoup de questions. J'ai l'impression que si j'avais l'opportunité de dire ces quelques arguments, cela éclaircirait beaucoup le débat. À ce moment-là, on pourrait avoir des questions auxquelles je n'ai pas la réponse.

10.6. Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie (suite)

Président d'assemblée : Alors, allez-y.

Chiasson : Ce que j'aimerais mentionner, c'est que les assemblées départementales ont étudié les changements à entreprendre pour faire cette mise en vigueur sur cinq ans. Ils ont établi des plans de transfert des programmes actuels aux programmes reconfigurés, d'ailleurs le registraire les a vus et les a approuvés. Ces plans permettent un transfert fluide sans pénaliser les étudiantes et les étudiants dans l'avancement de leurs études. C'est un premier point important. Personne ne sera pénalisé. Cela sera fluide pour l'étudiante ou l'étudiant; il n'y aura pas de problème et puis là-dessus le registraire est d'accord; il a fait l'évaluation de son côté. Deuxièmement, le Campus d'Edmundston avait été consulté et le doyen des Études me l'a confirmé parce qu'il offre la première année des programmes et il appuie la mise en vigueur de ce qui est proposé. Troisièmement, les programmes reconfigurés ont été conçus en fonction des nouvelles normes d'agrément et comprennent des correctifs afin de les atteindre, sinon de les surpasser. Les programmes pourraient être évalués par le Bureau canadien d'agrément des programmes d'ingénierie à sa prochaine visite prévue à l'automne 2014. Ce que j'aimerais dire, c'est que le Bureau évalue seulement un programme qui est en vigueur et qui est en train de diplômé avec le nouveau programme. Si l'on y va seulement avec les deux premières années, le Bureau ne va pas agréer un programme reconfiguré, il va agréer le programme actuel. Si l'on veut que le Bureau étudie le programme reconfiguré, il faut que l'on fasse exactement ce que je demande dans l'amendement, sinon le Bureau va revenir lorsqu'il y aura des finissantes et des finissants avec le programme reconfiguré. On ne connaîtra pas l'avis du Bureau avant. On va avoir un avis sur le programme actuel qu'il va falloir peut-être répondre aux questions du Bureau qui impliquent des modifications à un programme actuel, mais étant donné qu'il ne saura pas penché sur le programme reconfiguré, il faudra peut-être tenter de répondre avec le programme actuel. Vous voyez l'imbroglio dans lequel on va se mettre dedans si l'on n'y va pas avec les cinq premières années. Et finalement, le registraire a évalué nos plans de transfert aux nouveaux programmes reconfigurés et il a conclu qu'ils permettent la mise en vigueur des cinq premières années des programmes reconfigurés dès le 1^{er} juillet. On n'entrevoit pas de problèmes techniques à faire ceci.

E. Robichaud : Je ne prends pas normalement la parole sur ces questions, mais puisque j'ai la tâche dans mes fonctions de préparer les documents pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) pour l'approbation des modifications à des programmes, j'avais fait une première analyse de ces modifications dans le contexte de deux ans. Je pensais que ça pouvait peut-être passer assez facilement sans même nécessiter une approbation par la CESPM, mais une des questions importantes que la CESPM pose, c'est effectivement toute la question de transition des étudiantes et des étudiants actuels vers le nouveau programme. Dans un contexte d'une transition complète de cinq années, ça devrait probablement être approuvé par la CESPM et là j'entrevois possiblement des problèmes. Je lis la note du registraire qui nous dit que l'on va diplômé des étudiantes et des étudiants dans un programme hybride pour quelques années possiblement, donc ni dans un programme ni dans l'autre, dans exactement quels programmes les étudiantes et les étudiants vont terminer ce n'est pas clair. La CESPM, je suis convaincu, aura des questionnements sérieux sur ceci. Quand j'entends dire que pour des OFG exigés par le nouveau programme, dont l'étudiante ou l'étudiant finirait avec à partir de l'année prochaine, ne seraient pas satisfaits donc possiblement pas satisfaits là on dit possiblement qu'on pourrait trouver une manière de démontrer qu'ils sont satisfaits par les cours de l'ancien programme, mais ces reconnaissances-là d'avoir atteint l'objectif de formation générale n'a pas été approuvé par l'instance ici. Cela est fait pour tous les autres programmes. Je me pose des questions. Je ne suis pas certain que la CESPM approuvera de tels changements.

Aussi, il y a toute la question à savoir comment un Comité d'attestation des études va également être capable d'attester qu'ils sont d'un programme ou de l'autre. Ils ne seront ni un, ni l'autre. Pour moi, c'est un problème sérieux que l'on semble passer ici. Je pense que c'est important que l'on y pense sérieusement avant d'accepter que l'on implante effectivement cinq ans du programme d'un coup qui n'est pas la norme. La norme, c'est normalement prévu que c'était un, maximum deux, que l'on peut démontrer que cela puisse se faire assez facilement. Je ne suis pas certain que la démonstration a été faite et même si on l'approuverait ici, je ne suis pas certain que la CESPM pourrait, avec les questions qu'elle aura, l'approuver à temps pour l'implantation en septembre. Je voulais au moins soulever ces points-là avant la décision.

10.6. Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie (suite)

Registraire : Je voulais ajouter des petites choses. D'une part, monsieur Edgar Robichaud vient de reprendre une partie de ce que je voulais dire, mais d'emblée il vous faut voir le contexte dans lequel on a mis la recommandation de l'avant et ce qu'on m'a demandé de faire par rapport aux notes que l'on invoque depuis tantôt. Il s'agit de regarder si c'est plausible et faisable que l'on ait un déploiement tout d'un coup du programme plutôt que de le faire de façon graduelle comme on l'a fait en administration en lançant les deux premières années. L'analyse que l'on a faite dit oui c'est possible, mais pas sans difficulté. Ce n'est pas une transition qui est sans heurts et ça implique définitivement ce à quoi monsieur Robichaud faisait référence pour le Comité d'attestation d'études. Si on accepte ceci, on devra valider les dossiers avec une certaine flexibilité pendant les prochaines années. Il y aura manifestement des étudiantes et des étudiants qui auront déjà fait quatre ans dans l'ancien programme, qui vont diplômé d'ici un an dans le nouveau programme et qui n'auront pas toutes les exigences du programme. Il y aura des manquements et là ça va exiger une certaine flexibilité qui est significative, qui est importante si on appliquait de façon très stricte les paramètres de la reconfiguration. Il y a cette possibilité-là que l'on va recevoir au Comité d'attestation d'études des dossiers qui seront hybrides. Ce n'est pas le programme qui sera hybride. Le programme en vertu duquel l'étudiante ou l'étudiant sera diplômé sera le programme reconfiguré qui lui n'est pas hybridé du tout, mais l'étudiante ou l'étudiant aura reçu une formation qui est en partie celle de l'ancien programme et en partie celle du nouveau programme en obtenant le diplôme. La raison pourquoi je le dis, c'est que si l'on prend cette décision-là, il est important que le Comité d'attestation d'études reçoive le message de la part du Sénat académique qu'il faudra qu'il administre ce programme-ci avec une certaine flexibilité pendant quelques années pendant que quelques cohortes aient transigé à travers le programme et d'ici trois à quatre ans cette hybridation-là disparaîtra et on aura des gens qui seront entièrement conformes au programme.

VRER : Je me permets d'intervenir à quelques reprises parce que je réalise l'importance et les conséquences du dossier. J'aimerais tout simplement demander au sénateur Chiasson quelles seraient les répercussions sur le programme et sur les étudiantes et les étudiants si le Bureau vous donnait votre accréditation sur le programme présentement en cours pour trois ans et qu'en septembre 2013 que l'on implante les deux premières années, qu'en septembre 2014 que l'on implante les deux autres années 3 et 4 et qu'en 2015 que l'on implante l'année cinq ce qui ferait en sorte que lorsque le BCAPI viendrait après les trois ans, le programme reconfiguré volerait de ses pleines ailes.

Chiasson : Comme j'ai expliqué tantôt le BCAPI étudie seulement des programmes qui sont en vigueur. Il va y avoir des diplômées et des diplômés l'année en cours de la visite d'agrément. Ce que vous venez de dire ne sera pas le cas. La visite sera en 2014. Les programmes qui seront en train de diplômé des étudiantes et des étudiants à lesquels seront les anciens programmes si l'amendement n'est pas adopté. En conséquence, ce qui sera agréé, ce sont les anciens programmes. Une des conséquences de ceci, c'est que le Bureau peut constater par exemple des lacunes. Cela sera des lacunes sur l'ancien programme et non pas sur le nouveau. On sera alors dans une drôle de situation, dans un drôle d'imbroglie parce que l'on va avoir à répondre, à faire des modifications sur l'ancien programme pour pouvoir répondre aux lacunes de l'ancien programme. Vous voyez un peu, comment dire, l'absurdité de la chose. Tandis que si l'on va devant le Bureau, devant la visite, l'évaluation du Bureau avec le nouveau programme, à ce moment-là s'il devait y avoir des lacunes dans le nouveau programme, c'est le nouveau programme que l'on va corriger. Je préférerais cette avenue que l'autre, je dois vous l'avouer.

Président d'assemblée : Je vais me permettre ici de vous demander de réagir aux propos de monsieur Edgar Robichaud qui lui avait des préoccupations par rapport à la CESP. Vous parlez toujours du Bureau d'agrément.

Chiasson : Excusez-moi, mais ce n'est pas la question que l'on m'avait posée. J'aurais un problème procédural ici. Je ne pense pas qu'un non-membre du Sénat académique puisse s'intervenir comme ça; normalement, il est demandé par un membre d'intervenir.

Président d'assemblée : Non, non, excusez, je corrige la situation. Toutes les personnes qui sont dans cette salle ont le droit de parole. Le droit de parole, ça comprend le droit de poser des questions. Je crois que l'on peut tous s'entendre que les questions posées par monsieur Robichaud étaient tout à fait pertinentes. Si vous n'avez rien à répondre, dites-le, mais si vous voulez répondre, répondez.

10.6. **Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie** (suite)

Chiasson : Je pense que c'est une question d'interprétation. C'est l'interprétation du vice-recteur adjoint à l'enseignement, monsieur Edgar Robichaud, que les programmes devront aller devant la CESPМ et que la CESPМ pourrait avoir des réserves par rapport à ce nouveau programme. Personnellement, je ne le vois pas comme ça. Les modifications qui sont proposées ne sont pas des modifications majeures en termes de contenu des cours. Comme l'a expliqué le registraire, un cours qui s'appelait Mécanique des fluides II est devenu Mécanique des fluides appliquée par exemple. Il y a des modifications de contenu pour amener des éléments de conception en particulier dans le cours qui n'était pas là avant. On ne parle pas d'une modification substantielle du contenu et on a d'autres situations comme ça. C'est vrai qu'il y a beaucoup de cours qui ont changé de sigle. C'est parce que, comme on l'a expliqué, on l'a fait au pied de la lettre. Je ne peux pas présumer ce que la CESPМ peut faire ici. Il faudra le voir. Je me demande dans quelles circonstances le Sénat académique doit limiter sa décision à ce moment en supposant que la CESPМ va prendre une décision négative. Si c'était le cas, on ne pourrait rien faire ici.

Coulibaly : Peut-on demander au Bureau canadien d'agrément de votre programme, en 2014, de donner son accréditation sur un programme qui a été reconfiguré disons maintenant pour septembre prochain? Je me demande comment cela peut être fait parce qu'à entendre tout ce qui s'est dit ici, c'est comme si c'était un programme hybride. Qu'est-ce que vous allez répondre à ce bureau-là? Est-ce que le programme reconfiguré a déjà eu ses cinq années? Est-ce que c'est seulement une année? Est-ce que vous ne vous mettez pas vous-même dans une position assez inconfortable?

Chiasson : Nous ne sommes pas les premiers à modifier des programmes à l'échelle canadienne. Le Bureau encourage l'innovation de la part des facultés d'ingénierie à travers le pays. Ce qui est important pour le Bureau lorsqu'il vient évaluer les programmes, c'est qu'il est dans une année de diplomation du programme en question. C'est tout. C'est à ce moment-là qu'il va se pencher sur les paramètres du nouveau programme et non pas d'un programme hybride comme vous dites. Tous nos étudiantes et nos étudiants vont transférer dans le nouveau programme le 1^{er} juillet 2013 si on accepte l'amendement d'aujourd'hui. Elles et ils vont terminer avec un programme reconfiguré. Si l'on devait ne pas faire ce que l'on veut proposer ici, il y a d'autres sortes de problèmes administratifs qui vont apparaître parce que les étudiantes et les étudiants des fois elles et ils deviennent à cheval parce qu'elles et ils n'ont pas réussi par exemple un préalable à un cours de deuxième année alors qu'est-ce qu'ils font? Il y a une série de cours qu'elles et ils ne peuvent pas prendre alors elles et ils vont prendre des cours de troisième année ou de quatrième année. Vous voyez un peu la problématique que l'on va créer. Je vous dis simplement qu'il y aura moins de problèmes à faire ce que je propose dans l'amendement que de faire l'inverse. Pour le Bureau, ce qui sera évalué, c'est le programme reconfiguré au niveau de son contenu.

Bourque : Je comprends un peu le dilemme devant lequel le sénateur Chiasson se trouve surtout quand on gère des programmes professionnels. C'est comme si l'on avait deux maîtres. On a le Sénat académique et on a le collège d'agrément. Nous, on a passé par cette expérience-là notamment dans le programme de science infirmière où l'on a tout simplement transitionné. On avait des problèmes. Il y avait des doublons et il fallait offrir les deux cours. Je trouve que ce qui est proposé est intéressant, mais ça dépend ici. On parle pour le Sénat académique. On ne peut pas présumer qu'est-ce que le collège d'agrément va dire. J'ai un autre programme avec un problème similaire où, par la force des choses, on ne rencontre pas les exigences. Il y a comme une négociation avec le collège ou l'association et ma question pour le sénateur Chiasson est la suivante. Est-ce que l'on peut avoir des ententes préétablies que si l'on va pour un modèle de cinq ans et que le programme est reconfiguré que, en effet, le Bureau évaluerait ce programme tel quel? Je ne sais pas quelle est la marge de manœuvre parce que c'est soit que l'on négocie avec le Sénat académique, soit que l'on négocie avec l'association. Je n'ai pas de solution. Je comprends un peu l'enjeu. Je ne sais pas s'il y a une marge de manœuvre, si l'on acceptait deux ans aujourd'hui et là, dans l'intérim, que vous vérifiez avec le collège d'agrément pour qu'il accepte bel et bien un programme complet de cinq ans qu'il serait prêt à évaluer en 2014.

Chiasson : Le Bureau évalue seulement des programmes qui sont en vigueur. Il évalue seulement des programmes pour lesquels les étudiantes et les étudiants seront diplômés dans l'année de la visite. Ceci veut dire que le Bureau va évaluer le programme pour lequel les étudiantes et les étudiants vont terminer en 2015. Si on rejette l'amendement, à ce moment-là, il va évaluer le programme actuel. Il n'évaluera

10.6. **Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie** (suite)

pas le programme reconfiguré et il ne donne pas d'avis préalable sur les programmes. Il évalue des programmes au moment où il fait sa visite. Il évalue les programmes devant eux et rien d'autre, sinon leur charge de travail doublerait et triplerait. Il n'est pas intéressé à ça.

Secrétaire générale : J'aimerais revenir au Comité d'attestation des études. On va lui demander de sanctionner un programme ou des programmes qui sont en fait hybrides, qui ne correspondent pas ni à un maître ni à l'autre. Le Sénat académique n'a pas approuvé le programme hybride. Le BCAPI n'a pas approuvé le programme hybride, donc pour le CAE, il va falloir que l'on ait une directive claire du Sénat académique sur qu'est-ce qu'on fait. Je ne veux vraiment pas être dans une situation où je dois dire au comité on ne sait pas quoi sanctionner. À ce moment-ci, quand je regarde les documents, je n'ai pas les documents devant moi pour dire que l'on a un programme en vigueur qui est sanctionné par le Sénat académique et par le BCAPI. C'est une préoccupation que j'ai.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est une question que vous posez?

Secrétaire générale : C'est une inquiétude que j'ai.

Président d'assemblée : On dirait que ce que vous dites ne va pas avec ce que monsieur Robichaud nous a dit. Il nous a dit qu'il n'y avait pas de programmes hybrides, que c'était des cas personnels.

Secrétaire générale : Le programme qui est en vigueur maintenant est sanctionné par le Sénat académique et par le BCAPI. Pendant quatre ans, il y a des étudiantes et des étudiants qui auront une partie du programme en vigueur et une partie de nos programmes reconfigurés, donc c'est hybride. La structure de ce programme n'a pas été sanctionnée ni par le Sénat académique ni par le BCAPI, c'est ce que je dis. Pendant quatre ans, il y aura certainement de la flexibilité.

Chiasson : Je pense que c'est comme dans tout changement dans un programme. Il se passe un processus de transfert des acquis au moment que l'étudiante ou l'étudiant transfère dans un programme qui est changé. Ce n'est pas la première fois que l'on modifie un programme à ce que je sache au Sénat académique et que l'on n'a pas de plan de mise en vigueur graduel. On a une mise en vigueur le moment même où l'on adopte. Ici, il n'y a pas de circonstances exceptionnelles. Cela se fait donc sur la base d'exemption et ces exemptions peuvent être faites. Il y a un plan qui a été établi dont le registraire a vu. Le registraire d'ailleurs a préparé une deuxième note de service sur le sujet. Il y a un plan qui indique comment on va prendre le programme actuel et on va le mettre dans le programme reconfiguré à travers d'exemptions. Les cours étant équivalents dans le nouveau programme, elle ou il va avoir une exemption. Elle ou il va être à partir de là dans le nouveau programme, pas dans un programme hybride, dans le nouveau programme. Elle ou il va recevoir un diplôme du programme reconfiguré et non pas de l'ancien programme ou d'un programme hybride. Ce n'est pas une façon différente de procéder. On a toujours procédé comme ça dans le passé lorsqu'on passe d'un ancien programme à un programme qui a été modifié.

Dubois : J'aimerais soulever une facette de toute cette discussion-là qui n'a pas encore été soulevée et c'est le point de vue des étudiantes et des étudiants, surtout le point de vue des étudiantes et des étudiants qui sont à l'heure actuelle en quatrième année et qui se verraient migrer vers un nouveau programme pour terminer leur programme professionnel avec les difficultés qui ont été soulevées jusqu'ici. J'ai examiné les documents. Je sais que dans toutes les discussions au sein des assemblées départementales sur la question, il y a eu des étudiantes et des étudiants présents. Est-ce que les étudiantes et les étudiants, surtout celles et ceux qui sont en quatrième année aujourd'hui, ont été consultés de manière officielle? Je voudrais savoir dans l'éventualité où le Sénat académique approuve l'amendement de la résolution comment gérer cette obligation un peu morale que l'on a à l'égard des étudiantes et des étudiants qui se sont inscrits dans un programme qu'elles et ils ont cheminé pendant quatre ans, et en quatrième année, on modifie leur programme. Elles et ils arrivent à un processus d'attestation à la fois académique et professionnel qui semble poser certaines difficultés. Quelle est l'envergure de la consultation que vous avez menée avec les étudiantes et les étudiants, surtout celles et ceux en quatrième année? Première et deuxième années, ça migre vers un nouveau programme assez facilement. Mais pour les finissantes et les finissants de l'année prochaine, je voudrais savoir à quel point on les a consultés. À quel

10.6. **Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie** (suite)

point elles et ils sont conscients des difficultés? Comment la faculté va gérer cette obligation morale que l'on a à l'égard d'une étudiante ou d'un étudiant quand elle ou il s'inscrit dans un programme en première année et que l'on lui assure dans une certaine mesure la réussite et une insertion professionnelle à la fin?

Chiasson : Si l'on devait rejeter le premier amendement et adopter la proposition principale, automatiquement, je vais écrire une lettre au BCAPL pour l'aviser qu'il y a des changements qui ont été faits au programme parce que je dois aviser le Bureau de cela. À ce moment-là, le Bureau peut décider de nous visiter l'an prochain ou il peut nous demander simplement de la documentation. Cela dépend des circonstances d'accord? C'est une des premières choses qui sera faite. Cela n'aura pas d'impact sur les étudiantes et les étudiants qui vont diplômer l'an prochain parce que le Bureau a toujours une période de transition si tu veux. Par exemple, il y a une situation où il y a des lacunes majeures dans le nouveau programme et puis à ce moment-là qu'on perdrait notre agrément, non le Bureau donne toujours une période de transition; il donne toujours une période pendant laquelle l'institution a la chance de répondre et de faire des correctifs. C'est une des choses qu'il faut mentionner. Pour la consultation des étudiantes et des étudiants, elles et ils sont présents sur les assemblées départementales, donc elles et ils sont là, elles et ils ont été consultés à travers ce forum-là. Elles et ils sont présents au Conseil de la faculté aussi. Elles et ils ont une représentation là donc elles et ils ont été au moins à deux niveaux impliqués, au niveau départemental et au niveau facultaire. Et les étudiantes et les étudiants appuient le projet. Les étudiantes et les étudiants sont très favorables au nouveau projet. Les étudiantes et les étudiants constatent qu'ils ne seront pas pénalisés dans le transfert. Elles et ils voient donc d'un très bon œil le nouveau programme. À savoir si l'on a une obligation morale peut-être, mais...

Président d'assemblée : La question était particulièrement par rapport aux étudiantes et aux étudiants de quatrième année, pourriez-vous parler de ceux-là parce que vous parlez des étudiantes et des étudiants en général.

Chiasson : Oui. Je veux dire que les étudiantes et les étudiants qui siègent sur les assemblées départementales et le Conseil sont des étudiantes et des étudiants généralement de quatrième et cinquième années et cette année en particulier c'était le cas. Elles et ils sont membres aussi de l'association étudiante, donc elles et ils rapportent aussi les délibérations des assemblées à l'association, à la gouvernance étudiante donc à travers ce forum-là il y a eu cette consultation qui a été faite. Voilà, on l'a pas fait de façon différente cette fois que d'autre.

Président d'assemblée : Est-ce que ça va, madame Dubois?

Dubois : Inaudible.

Chiasson : Je n'ai jamais entendu parler qu'il y avait des mesures spéciales à prendre et des consultations à prendre *at large* avec des étudiantes et des étudiants lorsqu'on entreprend de faire des modifications de programme. Il y a eu les principes de gouvernance qui ont été satisfaits et qui ont été respectés parce que les étudiantes et les étudiants sont présents dans les instances décisionnelles, les instances qui font les recommandations.

Godbout : J'ai deux questions très spécifiques. La première est en lien avec celle de la sénatrice Dubois. Je regarde ça sur le plan pratico-pratique ayant fait aussi la gestion de dossiers et la préparation de dossiers pour le Comité d'attestation d'études, ça vous prend un plan de transition individuel pour chaque étudiante et chaque étudiant avec son profil de cours et qu'est-ce qui est équivalent. C'est un sacré gros travail ayant fait ça pendant plusieurs années. Étant le premier programme reconfiguré où l'on avait deux programmes en coexistence, c'est pour ça que l'on avait décidé de procéder par cohorte. Avez-vous un plan de transition pour toutes vos étudiantes et tous vos étudiants qui entament la cinquième année et pour avoir toutes les équivalences parce que quand ça va arriver au Comité d'attestation d'études, c'est une grosse affaire? Deuxième question très spécifique, c'est est-ce que vous êtes prêts, les facultés, les professeurs, le corps professoral, à déployer tous les nouveaux cours parce que je regarde vos listes de cours et vous avez plein de nouveaux cours. Est-ce qu'ils seront prêts en septembre? Est-ce qu'ils sont tous prêts? Ça équivaut à je ne sais pas combien de cours. Je n'ai pas tout numéroté. Est-ce que vous êtes prêts à les déployer?

10.6. Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie (suite)

Chiasson : Pour ce qui est des plans de transition, vous en avez un exemplaire à la page 94 qui vous montre un plan de transition pour le programme de génie civil. C'est le même modèle pour les deux autres programmes. Vous avez dans la colonne gauche le programme actuel et dans la colonne droite vous avez le programme reconfiguré. Les cours sont alignés de sorte que les exemptions seront accordées pour faire passer dans le nouveau programme le 1^{er} juillet 2013 si ça passe aujourd'hui ou même les deux premières années passent, l'étudiante ou l'étudiant qui aura terminé ses deux premières années passe dans le programme reconfiguré et il y a des exemptions pour ces deux premières années dans le programme reconfiguré. Cet exercice-là a déjà été fait. Le plan est déjà prêt et je n'entrevois pas de problème de ce côté-là et le registraire pourra le confirmer. Quant à savoir si les professeures et les professeurs sont prêts à déployer les cours, c'est certain que ça va être un défi, mais elles et ils sont tous prêts à le faire. Les assemblées départementales ont appuyé cette proposition. J'ai tous mes professeures et mes professeurs qui veulent aller dès l'année prochaine dans le programme reconfiguré. Comme j'ai expliqué, il n'y a pas de changement drastique ici. Il y a des changements de contenu, mais pas au point où les professeures et les professeurs vont devoir commencer à travailler demain et terminer disons le jour avant qu'elles ou ils vont donner le cours. Ce n'est pas le cas. Il y a des changements, mais les changements peuvent être faits. Je dirais que la majorité des professeures et des professeurs ne vont pas avoir six cours reconfigurés complètement modifiés pour l'an prochain, mais peut-être qu'il y aura une professeure ou un professeur qui aura un nouveau cours à donner. Je veux dire que les professeures et les professeurs ont à l'occasion un nouveau cours à donner et puis elles ou ils réussissent. Je l'ai déjà réussi moi-même à me préparer en conséquence. Donc là-dessus, je n'ai pas d'inquiétude.

Dako : Je voulais mentionner que je suis très favorable par rapport à l'amendement proposé par le sénateur Chiasson parce que je me demande véritablement quel intérêt on a ici de mettre deux ans et faire l'évaluation de l'ancien programme. Ensuite, il va y avoir une autre évaluation peut-être d'ici deux autres années. Je crois que l'on n'a pas d'intérêt à maintenir ce système-là de cette façon-là. Cependant, ce n'est pas la première fois que des modifications se font dans certains programmes. La transition se fait toujours de soi-même et en suivant le cas spécifique de chaque étudiante ou chaque étudiant. Je pense que si l'on maintient coûte que coûte la proposition originale, on risque de créer un problème parce que l'on va faire deux évaluations qui vont suivre en même temps. Je crois qu'il faut vraiment tenir compte de ce point-là avant de prendre une décision ici.

Registraire : Je veux tout simplement ajouter quelques petits compléments d'information par rapport à la question du Comité d'attestation d'études. Je pense qu'il y a une question qui doit être claire. La question de l'hybride du programme. Ce qu'il faut savoir, c'est ce que le Comité d'attestation d'études recevra probablement en bout de ligne. C'est quand même le même genre de compte-rendu que l'étudiante ou l'étudiant en bout de ligne a satisfait aux exigences du programme, donc nombre de crédits obtenus pour nombre de crédits requis, mais ce qui risque d'arriver et si vous regardez à la deuxième page de ma note du 22 avril, on dit que ce déploiement sur cinq ans il est possible puisqu'il faut lire ça comme étant des conditions de réussite. L'une des choses qu'il faut voir, la toute dernière, on dit bien que l'étude finale du dossier aura une certaine flexibilité surtout à cause de la question des OFG. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y aura des étudiantes et des étudiants qui auront déjà fait quatre ans d'un programme qui eux vont faire un an de programme reconfiguré avant de diplômé. Ces étudiantes et ces étudiants auront déjà épuisé leurs cours au choix, n'auront plus de marge de manœuvre pour aller chercher des crédits dans le programme pour aller satisfaire des OFG. Ce que le Comité d'attestation d'études désire recevoir, ce sont des dossiers où l'étudiante ou l'étudiant a le nombre de crédits, a fait les cours, mais où elle ou il lui manque des OFG.

Chetouane : J'aimerais ajouter quelques réactions à tout ce que je viens d'entendre. Premièrement, pour revenir à ce que disait la sénatrice Dubois, l'engagement moral, on a toujours trois programmes de baccalauréat en génie qui sont le génie mécanique, le génie civil et le génie électrique. Il n'y a pas de nouveaux programmes ici. C'est une réadaptation de cours, changement de sigle pour satisfaire et les OFG et les conditions d'agrément qui vont s'en venir bientôt. Il n'y a pas une surprise comme une étudiante ou un étudiant qui va prendre un programme ou quelque chose et après on change le programme en autre nom ou quelque chose comme ça. Concernant cette histoire d'hybride et tout, je trouve que le problème est né du mauvais choix des termes ici. Dans chaque changement de situation, donc chaque transition, il y aura ce que l'on

10.6. Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie (suite)

appelle une phase de chevauchement. Cela veut dire, à un moment donné que l'on est obligé de démarrer la nouvelle machine et arrêter en douceur l'ancienne machine. On ne peut pas comme ça dire aux étudiantes et aux étudiants allez on va fermer les portes pendant deux ans et puis après revenez dans deux ans pour remplir un nouveau système. Ça ne marche pas, il y aura toujours une période de transition. Je pense que toute cette discussion a commencé par le mauvais choix des thèmes que l'on a utilisés dans le rapport du 16 avril. Donc hybride, c'est un mauvais choix de terme. La dernière chose, c'est concernant la réaction du sénateur Godbout qui était une bonne question. Comme il n'y a pas de nouveaux cours créés, c'est seulement les sigles qui changent et les équivalences, le plan de transition est bien démontré à la page 94. Avant-hier, on commençait même à discuter des charges académiques.

Adégbidi : Si j'ai bien compris ce que vient de dire le registraire, ça dit que pour un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants, des étudiantes et des étudiants qui sont déjà en troisième ou quatrième année du programme, elles et ils devront être transférés aux programmes reconfigurés. Lorsque va arriver le moment de valider leurs diplômes pour un nouveau programme, elles et ils auraient manqué des OFG. Est-ce que cela veut dire que nous aurons au niveau du Comité d'attestation d'études à gérer des intentions multiples pour ces étudiantes et ces étudiants?

Secrétaire générale : La réponse est oui. De ce que j'entends de cette discussion, la réponse est oui. Je vais profiter du micro pour dire que, en effet, le mot hybride, je pense, est le bon mot. Je ne veux pas jouer sur les mots, mais quand on fait une modification de programme, on modifie le programme. Ce qu'on fait ici, je prends l'exemple des étudiantes et des étudiants de troisième année, elles et ils ont commencé avec le programme en vigueur, programme régulier, terminent avec le programme reconfiguré, mais on n'a pas modifié cette structure au Sénat académique, on n'a pas adopté cette structure de programme. On fait un *overlapping* et puis je peux comprendre ça. Je suis sensible à ça, mais il reste qu'à la fin de la journée, en bout de ligne, au Comité d'attestation d'études, quand on va regarder le programme, il y aura une partie A et une partie B et je me dis ces deux parties-là qui se marient bien ensemble, je comprends, n'ont pas été sanctionnées par le Sénat académique, certainement pas par le BCAPL et c'est là mon inquiétude. Je l'ai peut-être mal exprimée tantôt, mais pour moi c'est un programme hybride qui n'a pas été adopté dans sa structure par le Sénat académique. Pour moi, c'est le bon mot et oui, au Comité d'attestation d'études, en effet, il va falloir être très flexible dans notre façon de procéder. C'est cette flexibilité-là que le Sénat académique doit être prêt à sanctionner pour nous permettre de faire notre travail et que les étudiantes et les étudiants ne paient pas la note en bout de ligne.

Chiasson : Premièrement, j'aimerais dire ceci. Ce n'est pas la première fois que l'on modifie un programme de façon très importante. On l'a fait en 2007 si ma mémoire est bonne avec le programme de génie électrique où à la suite d'une décision d'agrément, on a dû faire des changements importants au programme. C'est la première fois que j'entends cette histoire de problématique avec le Comité d'attestation d'études. On a procédé à travers un système d'exemption pour ne pas que les étudiantes et les étudiants soient pénalisés dans leur progression, mais plutôt puissent terminer leur baccalauréat avec le nouveau libellé. Elles et ils vont continuer à recevoir un baccalauréat spécialisé en ingénierie. Elles et ils ne vont pas recevoir un programme hybride. Elles et ils vont passer dans le nouveau programme. Elles et ils vont avoir des exemptions et c'est ce que c'est que le Comité d'attestation d'études va avoir devant lui. C'est tout. Je ne vois pas de problème. Il n'y a pas eu de problème dans le passé. Je ne vois pas pourquoi il y en aurait un maintenant. La seule chose qu'il y a de différent ici c'est qu'on appelle ça un programme reconfiguré. Ça serait la première fois qu'on le fait avec un libellé d'un programme reconfiguré. On semble avoir beaucoup de crainte à avoir un programme qui commence au complet et on préfère aller avec une formule de transition. J'aimerais dire que si on va avec une formule de transition, il va quand même y avoir des problèmes comme vous le soulevez parce que ce n'est pas vrai qu'il y a des étudiantes et des étudiants qui sont inscrits en deuxième année, mais elles et ils ont déjà commencé à suivre des cours de troisième ou elles et ils ont peut-être déjà complété leurs cours au choix. On va quand même avoir un problème avec ceux-là. Si on devait aller au pied de la lettre avec cela, on ne pourrait pas commencer ce programme reconfiguré ici, d'accord, on devrait peut-être défaire complètement la proposition. En d'autres mots, ça *scrape* toute l'affaire. Ce qui va arriver à la visite d'agrément, on aura probablement à répondre sur le programme actuel. C'est sur le programme actuel que l'on va devoir répondre à eux. Cela impliquait que l'on n'aura pas d'avis sur le programme reconfiguré, mais le programme reconfiguré peut-être qu'il

10.6. **Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie** (suite)

répondra à leurs questions, peut-être pas. Voyez-vous la dynamique qui va apparaître? Le BCAPI va se prononcer sur le programme qui sera en vigueur. Si c'est l'amendement qui passe, ce sera le programme reconfiguré qui sera devant leurs yeux, pas l'ancien programme, pas un programme hybride, mais le programme reconfiguré.

S. LeBlanc : Je comprends les avantages de l'amendement, mais j'aimerais que l'on assure aux étudiantes et aux étudiants que la flexibilité dont parle le registraire concernant le Comité d'attestation d'études qu'il n'y aura pas de problème. Si cela n'est pas assuré, je ne crois pas que cela soit une bonne idée d'accepter l'amendement.

Président d'assemblée : Vous demandez quasiment que le Comité d'attestation d'études vous réponde. Il n'est pas là le Comité d'attestation d'études.

S. LeBlanc : Je ne connais pas la procédure, mais est-ce qu'il y a une façon de sanctionner ça? Est-ce qu'il y a une façon que l'on peut nous assurer justement que les étudiantes et les étudiants de quatrième année n'auront pas de problème. On n'a aucune assurance de ça.

Président d'assemblée : Qui préside le Comité d'attestation d'études? Madame la secrétaire générale, allez-y.

Secrétaire générale : Je ne peux pas préjuger de qu'est-ce le Comité d'attestation d'études va décider. C'est pour cela que je suis inquiète de voir apparaître au Comité d'attestation d'études un programme qui n'est pas sanctionné par le Sénat académique. J'oublie même le BCAPI et la CESP, par le Sénat académique. Je comprends la raison pourquoi et je suis sensible à ça, il reste que normalement pour la procédure de modification d'un programme, on passe par les étapes Comité des programmes, Sénat académique, etc., mais ici on passe d'un coup à un programme hybride pendant quatre ans. Je n'ai pas cette sanction-là. Je sais que vous n'aimez peut-être pas le mot, mais il va y avoir cette période de transition où est-ce qu'on aura des programmes qui ne seront pas sanctionnés par le Sénat académique. J'aimerais juste ajouter qu'au niveau des modifications que l'on fait dans les programmes qui sont sanctionnés par le Sénat académique, elles entrent en vigueur pendant le mois de septembre ou l'année suivante, mais toujours en respectant le contrat moral que l'on a avec les étudiantes et les étudiants. Je ne me souviens absolument pas d'un cas où est-ce qu'on avait une modification qui s'appliquait aux cinq années. On commençait par la première, les deux premières années c'était même exceptionnel la première fois qu'on l'a fait. On avait fait toutes les études de ramification pour être certain. Ici, on passe à cinq ans. Je veux croire l'étude de ramification, mais je suis inquiète. Je n'ai pas la réponse. Je ne peux pas vous répondre.

Chiasson : Je pense que la réponse serait à mon avis que non les étudiantes et les étudiants ne seront pas pénalisés. Je reviens toujours au précédent avec le programme de génie électrique où il y a eu des changements majeurs. Je peux reculer en arrière plus loin où il y a eu des changements majeurs aux programmes, aux trois programmes lorsqu'on y passait un programme de 192 crédits à un programme de 160 crédits. Cela ne s'est pas fait de façon graduelle. On est passé de l'un à l'autre et on passe avec des exemptions. Elles et ils vont avoir leurs nouveaux programmes. Si le cours n'était pas suivi, c'est normal. Par exemple, à la page 94, on regarde le cours de première année, Communication en ingénierie, les étudiantes et les étudiants qui sont en deuxième année l'ont déjà fait. Elles et ils vont recevoir un « EX » pour *Initiation au travail en ingénierie* à la colonne droite. Elles et ils ne seront pas pénalisés. Elles et ils ne vont pas devoir refaire *Initiation au travail en ingénierie* et ainsi de suite dans le plan de transfert. Cette façon d'agir n'est pas différente de celle du passé.

Président d'assemblée : Est-ce que ça va, monsieur LeBlanc? Oui, merci.

VRER : Je voulais nuancer une intervention de la part du sénateur Chiasson quand il a dit qu'il y a eu des changements majeurs au programme de génie industriel. Je suis parfaitement d'accord avec lui qu'il y a eu, même génie industriel aussi, dans le sens qu'on l'a aboli et pour avoir été à la table parce que j'étais là à l'époque, j'étais vice-recteur aussi, il y avait toujours été convenu que dans l'abolition du programme du génie industriel, nous avons une obligation morale d'assurer que celles et ceux qui étaient inscrits au programme auraient la possibilité de terminer leurs études dans le programme. C'est un peu ceci maintenant. Est-ce que nous sommes en train de diplômé quelqu'un pour le programme auquel elles et ils se sont inscrits? Il n'y aura

10.6. **Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie** (suite)

peut-être aucun problème avec les étudiantes et les étudiants, je le souhaite, mais qu'est-ce que nous ferions si une étudiante ou un étudiant nous approchait et disait j'ai payé 5 000 \$ par an pour cinq ans pour avoir tel et tel produit et service de l'Université. Dans ma cinquième année, on m'annonce que le produit et le service que l'on va me livrer ne sont pas le même pour lequel j'ai payé des frais dès la première année. Qu'est-ce qu'on ferait? Je pose la question de façon innocente. Il y a des juristes autour de la table. Qu'est-ce que l'on ferait?

Dako : Monsieur le président, je crois que ma préoccupation était exactement celle que...

Président d'assemblée : Monsieur Dako, il y a des personnes qui ont parlé plus d'une fois, mais les premières fois elles et ils posaient des questions. Vous, si je me rappelle bien, lorsque vous êtes intervenu, vous avez donné votre opinion. Vous avez dit comment vous alliez voter. Je pense que vous avez épuisé votre droit de parole. Excusez-moi.

Godbout : Moi aussi j'ai déjà parlé. Je voulais porter l'attention aux pages 100 à 103 où je félicite le travail de toute l'équipe d'ingénierie parce qu'elle a démontré comment se ferait la transition des cours. Ça répond à ma préoccupation principale de savoir si vous aviez un plan. Je vous fais une commande de formulaire d'équivalence, une grosse commande, parce que vous allez avoir plein de feuilles à remplir, mais c'est ça. Ceci dit, le Comité d'attestation d'études, si vous avez votre plan, c'est préférable à accepter ce genre de transition. Lorsque je vois que vous avez fait votre travail préliminaire, mais c'est un gros boulot, vous embarquez dans de quoi.

Navarro-Pardiñas : J'avoue que c'est une question difficile. Je comprends très bien le point de vue de la Faculté d'ingénierie. Je comprends aussi très bien le point de vue des gens qui sont dans le Comité d'attestation d'études. Il y a quelque chose qui m'inquiète aussi, qui n'a pas été dit directement, c'est la crédibilité de notre institution et de nos diplômes. Je n'ai pas la réponse non plus, mais c'est une question que je me pose. Quelle est la crédibilité dans le diplôme où l'on trouve plein d'exemptions? Est-ce que ce n'est pas diminuer un peu cette valeur? Je me pose la question. En même temps, je me pose la question de la crédibilité ou du travail que l'on est en train de faire à reconfigurer tous les programmes. Je pense que c'est un travail qui est sérieux et pour moi si on accepte de donner des diplômes où, ce n'est pas grave, tout s'équivaut, bien ça diminue aussi l'importance du travail de la reconfiguration des programmes. Je n'ai pas la réponse, mais j'ai quand même quelque chose qui m'inquiète et je voulais le partager avec vous.

Président d'assemblée : Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je ne sais pas si c'est parce que vous êtes prêts à voter sur la question, mais je vais laisser la parole au sénateur Chiasson.

Chiasson : Je pense que les étudiantes et les étudiants se sont inscrits à un baccalauréat et non pas à des cours. Elles et ils vont recevoir le diplôme auquel elles et ils se sont inscrits. Je crois que ça répond peut-être à la première question. Sinon, ce qui aurait comme argument, c'est qu'à la fin, on pourrait difficilement faire des modifications de programmes parce que ça impliquerait des poursuites pendant 5-6-7 ans. La durée que l'étudiante ou l'étudiant serait inscrit dans le programme, on serait pris avec une drôle de problématique. Je ne sais pas comment un juge statuerait là-dessus, mais si ça devait arriver bien on aviserait à ce moment-là. L'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à un baccalauréat en ingénierie civil, elle ou il ne s'est pas inscrit à des cours. La crédibilité de notre institution, je veux dire ce n'est pas la première fois qu'on le fait. Si on continue tel quel, en quoi cela ferait plus crédible pour une personne qui regarderait le programme actuel et le programme reconfiguré. La finissante ou le finissant de l'ancien? La finissante ou le finissant du nouveau? Je veux dire elles et ils s'équivalent. Elles et ils ont tous les deux le baccalauréat en ingénierie. Je ne vois pas de problème de crédibilité de ce côté-là de mon point de vue.

Président d'assemblée : Je vous remercie de votre collaboration. Le débat est terminé, monsieur Chetouane. Est-ce que c'était une question de précision avant de voter?

Chetouane : Juste un ajout. Ce n'est pas quelque chose que j'ai dit avant.

10.6. **Déploiement des programmes reconfigurés de premier cycle d'ingénierie** (suite)

Président d'assemblée : Excusez, je vous arrête. Je vous ai demandé si vous aviez une question. Je vais cesser le débat parce que je l'avais annoncé d'avance. Êtes-vous prêts pour le vote? Je vais maintenant vous demander de voter. On vote sur l'amendement bien sûr.

Vote sur P13 Pour 15 Contre 18 REJETÉE

Président d'assemblée : On revient à la proposition principale. Est-ce que monsieur Chiasson vous aviez autre chose à ajouter sur la proposition principale?

Chiasson : Non.

Vote sur R12 Pour 30 Contre 3 ADOPTÉE

Dîner de 12 h 25 à 13 h 10.

10.7. **Modifications au règlement universitaire 10.5.1 – Date limite – changement de programme**

R : 14-SAC-130503

Neil Boucher, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement universitaire 10.5.1 (date limite — changement de programme). »

Registraire : À la page 127, vous avez là la lettre du vice-recteur adjoint à l'enseignement qui décrit brièvement les modifications qui sont proposées et, à la page suivante, vous avez le texte du règlement en ayant comme d'habitude le texte actuel à la colonne de gauche et le règlement proposé à la colonne de droite. La modification qui est proposée est dans la foulée des modifications que nous avons déjà faites au règlement sur les dates limites d'admission, et comme la demande de changement de programme est aussi une demande d'admission, la RVD a voulu que l'on essaie d'arrimer ces deux règlements-là pour qu'il y ait une certaine cohérence dans l'application du règlement. Il y a véritablement trois changements. Un, dans le premier paragraphe les dates limites qui sont utilisées pour la mise en œuvre des règlements est changée; deux, on précise que l'Université peut refuser une demande si elle est incomplète aux dates limites, c'est une pratique établie, mais qui méritait d'être précisée au règlement; trois, on indique évidemment que l'on peut faire un report d'une demande qui a été déposée. Encore là, ce report-là est une pratique établie, mais qui méritait d'être précisée au règlement de la même façon que l'on peut refuser une demande si elle est incomplète lorsque c'est une demande d'admission en tant que telle et on peut reporter aussi une demande d'admission; la règle aussi s'applique dans le cas des demandes de changement de programme comme dans une demande d'admission en tant que telle. Je vous ramène à la première question qui est celle de la date limite en tant que telle. Vous vous souviendrez que lorsqu'on a modifié le règlement sur les dates limites d'admission, nous avons rapporté les dates limites d'admission durant le semestre et nous voulions aussi ramener les dates limites pour les changements de programme à des dates qui se comparent un peu à celles des dates limites d'admission, mais en allant pas si loin pour la très simple raison que la demande de changement de programme est plus complexe à l'étude que la demande d'admission pour la très simple raison que l'étudiante ou l'étudiant qui nous arrive à l'admission n'a pas d'antécédents avec l'Université de Moncton. On va tout simplement au jeu d'assemblage si vous voulez comme ça avec les conditions d'admission tandis que lorsque vient une demande de changement de programme, il y a un vécu à l'Université. Des cours ont déjà été complétés et on doit faire une jonction entre le programme actuel où est l'étudiante ou l'étudiant et là où il veut aller. Cela demande un peu plus d'étude, un peu plus de travail pour être certain que les feuilles de route se croisent et que le cursus de l'étudiante ou de l'étudiant fera du sens. Pour cette raison-là, on n'a pas voulu aller si loin dans le report de la date limite. On a préféré cibler la date limite d'inscription sans pénalité qui est au tout début du semestre en réalité qui est à peu près en même temps que la date de début des cours. Ce que ça fait comme différence, grosso modo, c'est qu'il y aura deux semaines de plus pour soumettre une demande de changement de programme par rapport à ce qu'il y a tout de suite au règlement. La réalité, c'est que la très grande partie des demandes de changement de programme que nous recevons en

10.7. **Modifications au règlement universitaire 10.5.1 – Date limite – changement de programme** (suite)

réalité se fait après le 14 août et après le 15 décembre. Encore là, dans la réalité, les unités académiques comme le Registrariat généralement ne rejettent pas les demandes d'un changement de programme parce qu'elles étaient arrivées après le 14 août quand on savait que dans ces mêmes programmes-là où l'étudiante ou l'étudiant voulait transférer on acceptait encore des demandes d'admission. Alors il y avait une espèce d'incongruence entre le fait qu'on disait à l'étudiante nouvelle ou à l'étudiant nouveau qui nous arrive tu peux faire une demande d'admission et commencer un programme, mais si t'es déjà chez nous et tu veux transférer dans le même programme tu n'as pas le droit. On voulait avoir une règle qui était cohérente à ce niveau-là d'où la modification que l'on propose.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des questions?

Dako : Lorsqu'on regarde le règlement étant donné que dans le premier paragraphe on a enlevé les dates et à la date limite d'inscription sans pénalité, j'ai comme l'impression que cette date limite sans pénalité varie d'une année à l'autre. Est-ce que c'est possible?

Registraire : Elle varie, mais peu. Elle varierait d'une journée ou deux, mais pas de quelques semaines. C'est une date qui est toujours à peu près en même temps que le début des cours.

Dako : Étant donné que la date n'est plus mentionnée comme si on se réfère donc à la date d'inscription sans pénalité, le deuxième paragraphe vers la fin qui mentionne, où on mentionne que ça serait rejeté si le dossier est incomplet ou s'il est reçu après la date susmentionnée, j'ai comme l'impression que si on ne précise pas ici les dates, ça peut créer un peu de confusion chez les étudiantes et les étudiants étant donné qu'elles et ils ne voient pas directement la date; pour des habitués, ça va très facilement, mais pour des gens qui rentrent dans le système, ça peut poser des problèmes. Est-ce qu'il y a possibilité de mettre quelque part entre parenthèses ou je ne sais pas quoi?

Registraire : Pour nous, le mot « date » nous ramenait à date limite d'inscription sans pénalité et comme les deux paragraphes se lisaient ensemble, on croyait que c'était clair. Si toutefois vous voulez beaucoup plus de clarté, on peut répéter « date limite d'inscription sans pénalité ».

Secrétaire générale : Je trouve que c'est un bon commentaire. On pourrait peut-être dans le Répertoire mettre l'astérisque et référer au tableau de toutes les dates ou au calendrier qui se trouve au début du Répertoire. Je pense que cela pourrait régler le problème.

Registraire : Il y a un autre règlement qui spécifie que cette date-là est définie dans le calendrier, donc on peut avoir cette référence-là, tout à fait.

Président d'assemblée : Si je peux me permettre un commentaire, « après la date susmentionnée », on s'attend que ça soit une date comme le 14 août. On aurait pu dire « si elle est reçue après l'échéance susmentionnée » et là ça éviterait le mot « date ». Si vous êtes pour utiliser « susmentionné » sinon si vous répétez à la date limite d'inscription sans pénalité, il n'y a pas de problème.

Registraire : « L'échéance susmentionnée ». Ça me va.

Président d'assemblée : Y a-t-il des objections à ce qu'on change cette formulation, laquelle avez-vous retenue?

Registraire : Celle que vous avez proposée.

Président d'assemblée : « Reçu après l'échéance susmentionnée ». Est-ce que ça irait pour tout le monde sans que l'on ait besoin de faire un amendement? Ça va. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, donc on va passer au vote.

Vote sur R14

Pour 28

Contre 1

ADOPTÉE

10.8. **Création du sigle BTIL****R : 15-SAC-130503**

Sid-Ahmed Selouani, appuyé par Étienne Dako, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du sigle BTIL. »***Président d'assemblée** : Avez-vous quelque chose à dire là-dessus? Monsieur Selouani avez-vous autre chose à ajouter?**Selouani** : Non, je n'ai rien à ajouter.

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

10.9. **Prorogation de la date butoir pour la mise en œuvre des programmes reconfigurés****R : 16-SAC-130503**

Neil Boucher, appuyé par Lise Dubois, propose :

*« Que le Sénat académique accepte que la date butoir pour la mise en vigueur des programmes reconfigurés soit repoussée au 1^{er} septembre 2014. »***VRER** : Monsieur le président, ça fait maintenant quelques printemps que je demande cette extension et que l'on avance la date butoir. Je le fais cette année avec beaucoup plus d'optimisme que je l'ai fait dans le passé. Je voudrais laisser savoir au Sénat académique qu'avec l'acceptation des deux programmes reconfigurés de ce matin, nous avons accepté au Sénat académique 67 des 134 programmes à être reconfigurés, soit 50 % de notre travail. Cela ne s'arrête pas là. Nous avons 13 % des programmes qui sont devant le Comité des programmes ou sont sur la veille d'être déposés au Comité des programmes et nous avons 18 % des programmes qui sont en chantier et se font présentement traiter par la conseillère, donc 78,4 % des programmes à être reconfigurés le sont ou sont devant une instance appropriée.**Président d'assemblée** : Y a-t-il des questions? Vous êtes prêts pour le vote? Vous pouvez voter.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

10.10. **Résolutions transmises pour information****Secrétaire générale** : Monsieur le président, à la page 131 du document, au point 10.1 *Création de cours*, il y a huit cours qui ont été créés par rapport à l'adoption du programme reconfiguré en information-communication, programme qui a été adopté ce matin. Par ailleurs, il y a deux cours qui ont été créés pour le programme BTIL. Pour les abolitions de cours, par rapport au programme information-communication, il y a deux cours qui ont été abolis : Communication promotionnelle et Histoire des médias. Enfin, dans la reconfiguration des programmes, certaines modifications sont proposées à la banque de cours du sigle ICOM et des modifications dans la banque de cours de formation générale.**11. NOMINATIONS**

Voir le Document F, p. 1-9

11.1. **Bureau de direction du Sénat académique****R : 17-SAC-130503**

Mise en candidature :

Samuel LeBlanc

Proposé par Pierre-Luc Desroches

Samuel LeBlanc est élu membre du Bureau de direction du Sénat académique.

11.2. **Comité conjoint de la planification****R : 18-SAC-130503**

Mise en candidature :

Samuel LeBlanc

Proposé par Pierre-Luc Desroches

Samuel LeBlanc est élu membre du Comité conjoint de la planification.11.3. **Comité d'appel du Sénat académique****R : 19-SAC-130503**

Mises en candidature :

Samuel LeBlanc

Proposé par Pierre-Luc Desroches

Pierre-Luc Desroches

Proposé par Samuel LeBlanc

Pierre-Luc Desroches et **Samuel LeBlanc** sont élus membres du Comité d'appel du Sénat académique.Suppléance**R : 20-SAC-130503**

Mises en candidature :

Sarah Daigle

Proposée par Samuel LeBlanc

Émilie Urbain

Proposée par Samuel LeBlanc

Sarah Daigle et **Émilie Urbain** sont élues membres suppléantes du Comité d'appel du Sénat académique.11.4. **Comité d'attestation d'études****R : 21-SAC-130503**

Mises en candidature :

Sarah Daigle

Proposée par Samuel LeBlanc

Nyenda Robichaud

Proposée par Omer Chouinard

Sarah Daigle et **Nyenda Robichaud** sont élues membres du Comité d'attestation d'étudesSuppléance**R : 22-SAC-130503**

Mises en candidature :

Samuel LeBlanc

Proposé par Pierre-Luc Desroches

Pierre-Luc Desroches

Proposé par Samuel LeBlanc

Samuel LeBlanc et **Pierre-Luc Desroches** sont élus membres suppléants du Comité d'attestation d'études.

11.5. Comité de sélection des grades honorifiques

R : 23-SAC-130503

Mise en candidature :

Pierre-Luc Desroches

Proposé par Samuel LeBlanc

Pierre-Luc Desroches est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques.

11.6. Comité des programmes

R : 24-SAC-130503

Mises en candidature :

Sarah Daigle

Proposée par Samuel LeBlanc

Émilie Urbain

Proposée par Samuel LeBlanc

Nyenda Robichaud
(Celle-ci refuse)

Proposée par Yahia Djaoued

Sarah Daigle et **Émilie Urbain** sont élues membres du Comité des programmes.

R : 25-SAC-130503

Mise en candidature :

Mohamed Touaibia

Proposé par Céline Surette

Mohamed Touaibia est élu membre du Comité des programmes.

11.7. Comité *ad hoc* du Sénat académique

R : 26-SAC-130503

Mise en candidature :

Marthe Brideau

Proposé par Étienne Dako

Marthe Brideau est élue membre du Comité *ad hoc* sur l'uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivages et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs.

12. **RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**

12.1. Compte rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick

Recteur et vice-chancelier : Je serai très bref. Le Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick ne s'est pas rencontré depuis la dernière réunion. Cependant, le 19 avril, on a eu une rencontre entre les quatre recteurs des universités avec les gens du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Vous savez très bien que ça fait trois ans que l'on parle d'un plan pluriannuel de financement des universités et ça fait aussi trois ans que l'on parle d'un programme pluriannuel en ce qui a trait à une politique des droits de scolarité. Nous avons encore une fois discuté du programme de financement pluriannuel et puis, comme vous le savez cette année, l'Université a eu 0 % d'augmentation. Ce qui est proposé l'an prochain, c'est la même chose. On propose des augmentations par la suite, mais étant donné qu'il y a une élection entre l'année prochaine et les deux prochaines années du financement, je ne pense pas qu'on devrait tenir compte de ce qu'on nous propose année 3 et année 4. On passe beaucoup de temps à fournir des informations au ministère de la part des quatre universités du Nouveau-Brunswick pour essayer de faire comprendre le rôle des universités, les grands enjeux des universités. Je sais qu'il va y avoir des rencontres avec les fédérations étudiantes. Si cela n'a pas eu lieu, ça va avoir lieu bientôt avec le ministre pour parler d'une politique des droits de scolarité. L'espoir

12.1. **Compte rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick** (suite)

du gouvernement, c'est d'arriver avec un plan de financement pluriannuel et une politique des droits de scolarité d'ici la fin du mois de juin. Ceci dit, je pense que c'est un peu ambitieux de leur part de croire qu'on va avoir ça en place d'ici la fin du mois de juin. Notre prochaine réunion aura lieu le 15 mai si je ne me trompe pas. Tout ça pour dire que la question du financement des universités dans le contexte canadien, à l'exception du Manitoba, toutes les provinces ont gelé ou coupé des budgets des universités cette année. Il y a une tendance pan canadienne par rapport à ça. Ça varie d'un gel à 0 % ici au Nouveau-Brunswick à une coupure de 7,5 % en Alberta. Il y a une tendance assez alarmante à travers le pays et la raison est assez simple; c'est parce que, et là je fais une analogie et je n'ai rien contre Tim Hortons, mais c'est que l'on ne parle pas des universités au Tim Hortons. Ce n'est pas le sujet de conversation qui suscite de l'intérêt dans le grand public. Ce n'est pas ça qui va aller chercher l'appui des gouvernements, des politiciennes et des politiciens. Nous avons un gros rôle à jouer. Tout le monde a un rôle très important à jouer, à sensibiliser autant d'intervenants et de partenaires que possible sur l'importance des universités. C'est quand même inquiétant qu'en 2013 que l'on questionne encore d'une certaine façon quelle est l'importance des universités pour la société. C'est un travail qui est continu. Chaque fois que l'on change de ministre, on recommence l'éducation. À chaque fois que l'on change de sous-ministre, on recommence le processus d'éducation. C'est continu. Il y avait un article intéressant dans une revue qui s'appelle *The Walrus* qui parlait aujourd'hui l'expertise ça vaut pas plus que l'opinion. C'est l'expertise versus l'opinion. Dans le contexte politique, l'une est aussi valable que l'autre dépendant de notre position. C'est quand même un effort qu'on doit faire; on doit redoubler nos efforts tous et chacun pour s'assurer qu'on ne diminue pas l'importance et la valeur d'une formation en éducation universitaire.

Chouinard : Quand on se promène sur les autoroutes, on voit au même titre que l'Université de Moncton, Université Baptiste. Vous en mentionnez quatre. Est-ce une université? On voit que le fédéral finance ça. J'aimerais savoir vous, en tant que recteur, si vous êtes confronté à ça.

Recteur et vice-chancelier : L'Université Crandall, c'est effectivement une université, mais c'est une université privée. Le financement qu'elle a obtenu récemment est un financement via les projets d'infrastructure du gouvernement fédéral. De fait, le gouvernement fédéral a octroyé au-delà de 20 M\$ à trois ou quatre collèges/universités privés qui ont la même idéologie que le gouvernement fédéral par rapport à certains domaines. Vous savez très bien que le gouvernement fédéral a créé un bureau pour la religion qui coûte 5 M\$. Évidemment, on a soulevé cette question auprès de la Province. On dit bien que c'est une initiative fédérale. C'est surprenant qu'en 2013 qu'une institution qui a des idées qui ne sont pas nécessairement inclusives par rapport à toutes et tous reçoivent des fonds publics.

12.2. **Planification stratégique**

Invité : Gino LeBlanc, conseiller spécial à la planification stratégique
Voir le Document G, p. 1-15 et le Document H, p. 1-6

Président d'assemblée : On a un invité qui est Gino LeBlanc, conseiller spécial à la planification stratégique. Monsieur LeBlanc va faire une présentation de 12 à 15 minutes et ensuite quelqu'un va proposer qu'on aille en comité plénier. Je vais passer la parole à monsieur le recteur qui voudra peut-être présenter notre invité.

Recteur et vice-chancelier : Nous devons avoir une présentation au dernier Sénat académique de la part de monsieur LeBlanc, mais pour des raisons hors de notre contrôle, celle-ci n'a pas eu lieu. Nous avons entamé un processus de réflexion qui s'intitule « Planification stratégique ». Je pense que c'est important qu'on pense beaucoup au mot réflexion beaucoup plus qu'aux mots planification stratégique. Monsieur LeBlanc va nous parler un peu du comment et du processus et du pourquoi et je pense que ce qui est important c'est de penser au fait que ça fait depuis 2001-2002 que l'Université de Moncton ne s'est pas penchée sur des questions de fond qui touchent son développement et son avenir. On fait face à une conjoncture quand même assez intéressante. Le Nouveau-Brunswick, en particulier, fait face à un déclin démographique assez important qui nous pousse à poser certaines questions. Il y a une évolution au niveau de la population étudiante; il y a des évolutions en termes des marchés du travail; il y a des évolutions en termes des formations et des façons de voir les choses. Comme institution, on se doit de temps en temps de se pencher sur ce que l'on fait et comment le faire et aussi il ne faut jamais oublier que l'Université de Moncton

12.2. Planification stratégique (suite)

a joué un rôle particulier dans le développement de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Maintenant, elle joue un rôle important au niveau international. C'est dans ce contexte-là qu'on veut entamer cette réflexion. Premièrement, il est important de se rappeler que c'est un processus inclusif. Ce n'est pas un processus où l'on va essayer de convaincre tout le monde d'une approche en particulier. C'est un processus qui engage une conversation continue avec autant d'intervenantes et d'intervenants que possible pour aller justement chercher le pouls de la communauté universitaire, mais aussi il ne faut jamais oublier que l'on répond à une autre communauté qui est beaucoup plus large. C'est dans ce contexte-là que l'on entame cette réflexion. On est au début. Il y a eu des rencontres préliminaires avec une série d'intervenantes et d'intervenants, mais là on va formaliser beaucoup plus le processus à l'avenir.

Gino LeBlanc : Merci beaucoup monsieur le recteur, merci aux membres du Sénat académique. Je suis très content d'être ici cet après-midi. Comme le recteur a bien mis la scène, la planification stratégique est un processus qui nous appartient tous. Je suis conseiller spécial, un titre qui m'a été donné par les ressources humaines, en planification stratégique, mais vraiment c'est un processus qui nous appartient tous donc cet après-midi je vais broser un peu le tableau de comment c'est parti. Lors de l'arrivée du recteur, l'Équipe de direction a fait le bilan de certaines démarches et a décidé en janvier de me demander si je quitterais l'Institut canadien de recherche sur les politiques et l'administration publiques et viendrais guider un peu l'exercice, ce que j'ai accepté avec plaisir. Alors comme le recteur le mentionnait, l'Université de Moncton a des outils, a des boussoles, a des plans. Vous en avez. Monsieur Boucher en a. L'administration en a. L'administration précédente de monsieur Fontaine avait eu une démarche à son arrivée aussi. On se rappelle du rapport du juge Guy Richard et, en fait, dès l'arrivée du recteur et vice-chancelier en juin, même un peu avant, on a commencé avec la secrétaire générale à faire un peu les bilans de qu'est-ce qu'on avait réussi à réaliser par rapport à ces recommandations-là. Ces bilans ont été faits avec une recension assez positive, avec beaucoup d'objectifs atteints. Je vous dirais aussi qu'il y a eu la période L'Écuyer-Miner où il y a eu des recommandations globales qui ont été faites. L'Équipe de direction a pu faire des bilans de ces travaux-là, mais le recteur et l'Équipe de direction pensaient que c'était bon d'entamer un processus global et c'est ça que je vais vous présenter cet après-midi. J'ai cinq diapositives sur ce qu'est une planification stratégique. Je pense que plusieurs d'entre vous ont déjà participé à des processus ou en ont même fait pour vos facultés, des organismes communautaires dans lesquels vous militez et qui ont fait des plans d'action qui sont extrêmement importants. Une planification stratégique, c'est un rôle de gestion. C'est un outil de gestion. C'est un outil de communication. C'est aussi un outil de mobilisation. Je pense que ces trois fonctions sont importantes pour le travail que l'on entame ensemble. Le recteur et vice-chancelier a véhiculé un concept qui est extrêmement important. C'est vraiment une démarche participative. Vous avez reçu le document de discussion qui a été élaboré. C'est un début. C'est important de voir ce document-là comme une façon de mettre la table, une façon de mettre le point sur des grandes orientations, soit cinq grandes orientations à partir desquelles on peut commencer la discussion. Ce n'est pas du tout une fin. Une planification stratégique par définition sera en évolution. Qu'est-ce qu'une planification stratégique? C'est une vue d'ensemble. C'est un panorama. Un des messages que je veux que vous reteniez aujourd'hui, et je le dis à chaque rencontre que j'ai, que cela soit avec les doyennes et les doyens ou les collègues du Campus d'Edmundston et du Campus de Shippagan, c'est vraiment une vue d'ensemble. Il faut essayer de se mettre à 30,000 pieds d'altitude. C'est un exemple que j'ai trouvé dans la littérature et je l'aime beaucoup. C'est-à-dire on regarde l'Université dans son ensemble et ça va être très important parce que du moment où, en planification stratégique, on est trop près du sol, on est trop près des projets, on est dans le foin, dans le gazon, on n'est plus à la bonne place. Là on est dans des plans d'action de secteurs, dans des plans d'action d'organismes, de facultés et nous, comme planification stratégique, c'est très important de voir que si on part avec cinq grandes orientations que vous avez dans le document, on veut les débiller dans des objectifs, peut-être 2-3 objectifs par grande orientation, et ensuite la planification stratégique elle va s'arrêter là. Ensuite, ça sera à vous, aux facultés, aux services, aux vice-rectorats d'en faire sens, de développer des plans d'action auxquels on pourra mettre des indicateurs, auxquels on pourra mettre des ressources affectées ou on pourra mettre des échéanciers. Là, ça sera à toute l'Université de Moncton dans son ensemble de s'agrafer à cette planification stratégique globale. Démarche participative, le recteur et vice-chancelier a mentionné que c'est très important. C'est vraiment fait dans l'esprit d'engagement des citoyennes et des citoyens. Toute la littérature en administration publique, en politique publique, c'est quelque chose

12.2. Planification stratégique (suite)

qui a beaucoup changé dans les derniers 20 ans. On consulte les gens. Au début, on venait à les informer. On arrivait souvent avec des décisions qui étaient plus ou moins prises. Dans ce cas-ci, on essaie de partir du « grass roots », partir avec un document qui pose des questions et on va recueillir l'information à partir d'une série de rencontres qui vont commencer maintenant et continuer à l'automne. Je vais venir à l'échéancier dans quelques instants. C'est un processus de réflexion, donc on est en altitude. C'est un panorama de l'Université. Je pense que c'est une grande partie du mandat aussi du Sénat académique de réfléchir évidemment à tout ce qui est enseignement/recherche. Vous êtes une instance qui est habituée, je pense, à avoir des réflexions en altitude. Ce processus devrait concorder avec où vous êtes et votre mandat. Vous êtes un élément important avec le Conseil des gouverneurs. C'est aussi se projeter dans l'avenir. Je pense qu'on le fait. On a des documents importants qui ont été produits récemment sur la démographie. Qu'est-ce qui s'en vient pour l'Université de Moncton? Une planification stratégique, on est où dans dix ans? En 2023, l'Université de Moncton ça ressemble à quoi? Quand je disais 30 000 pieds, je pense que c'était à Shippagan dans une de mes rencontres, on est à 30 000 pieds et on regarde dix ans en avant donc on est altitude. On essaie de se projeter dans l'avenir autant que possible.

Un document de discussion a été élaboré. Je veux remercier toutes les vice-rectrices et tous les vice-recteurs ainsi que les directrices et les directeurs de départements qui m'ont aidé. Cela a été un effort collectif. Ce n'est pas évident de mettre sur une page un diagnostic d'une grande orientation et de mettre deux questions. C'est très différent de l'exercice du juge Guy Richard en 2000. On s'appuie sur la mission; on s'appuie sur la vision; on s'appuie sur les valeurs. On n'est pas à remettre en question ces grandes choses-là. On part de ces éléments-là. On part sur les grandes valeurs d'ailleurs qui sont, honnêtement, je ne les connaissais pas par cœur quand je suis arrivé en janvier, mais en faisant la lecture, je trouve que ça calque bien la discussion : accessibilité, compétence du personnel, formation de qualité, ouverture sur le monde, excellence en recherche, développement, création, engagement dans la communauté, liberté universitaire, équité, ce sont tous des valeurs avec lesquelles on va entamer cette discussion-là. Le document sera circulé. Je pourrais vous dire que c'est le 14 mai qu'on prévoit l'annonce. Le 14 mai, on va diffuser de façon très large le document de discussion pour permettre aux gens d'entamer la discussion.

Donc les cinq grandes orientations que vous avez vues dans le document, il y a : recrutement et culture de la réussite étudiante, enseignement de qualité, internationalisation, recherche, développement, création et innovation et rayonnement communautaire. J'espère que vous avez lu le document. Si vous avez des questions, évidemment les vice-rectrices et les vice-recteurs sont ici et pourront m'aider à répondre. C'est sûr que ce sont des sujets très larges, mais justement dans une planification stratégique, on est comme je le disais en altitude et on regarde un panorama. Il va y avoir une consultation qui sera faite. J'ai commencé des rencontres d'information et de sensibilisation auprès de certaines instances. Je sais que ça change beaucoup comme dans le cas de la FÉÉCUM. J'avais rencontré l'équipe de Joëlle Martin. Il va falloir que je rencontre la nouvelle équipe aussi. Dans le cas des campus, c'est la même chose. Il y a même des vice-recteurs qui sont en train de changer. C'est un processus continu et cette consultation, comme je disais, va commencer en mai. Déjà, le recteur et vice-chancelier a rencontré certaines facultés. Je vous invite à communiquer avec moi, je suis vraiment la personne, le point d'ancrage pour le processus si vous pensez que déjà, d'ici début juin, mi-juin, vous voulez que le recteur et vice-chancelier vous rencontre autour des questions de la planification stratégique, on sera disposé. C'est sûr que le tout va recommencer en septembre, en octobre pour s'assurer qu'on rencontre tous les gens. Le recteur et vice-chancelier a été clair là-dessus avec moi. Je lui ai demandé quand je suis arrivé, on complète ça quand? Quand est-ce qu'on sait que la consultation est terminée? La réponse du recteur et vice-chancelier a été quand tous les gens, toutes les constituantes de l'Université de Moncton se sentiront partie prenante et auront eu voix au chapitre. Je veux vous dire que, autant j'espère finir pour décembre 2013, si on sent qu'il y a des gens qui n'ont pas eu voix au chapitre, il a beaucoup de flexibilité dans la démarche pour continuer au retour en janvier. Donc voilà, les types de rencontres vont varier. Je pense que c'est important de noter qu'il va y avoir des rencontres avec les instances internes, mais aussi avec la communauté. S'il y a une université au Canada atlantique, on pourrait même dire au Canada qui est très près de sa communauté, c'est bien l'Université de Moncton. Si vous avez des questions là-dessus, je serais heureux de vous les répondre.

12.2. Planification stratégique (suite)

On entame deux types de séries de rencontres. Une série s'appelle *Architecte*, donc les organismes internes, les groupes déjà partenaires de l'Université, les constituantes de l'Université et des rencontres dialogues, soit où l'on va en partenariat avec les vice-recteurs et avec les instances inviter la communauté à venir s'exprimer sur les enjeux de l'Université de Moncton. Le 14 mai, la journée où l'on a prévu lancer la démarche, il aura un site Internet qui sera lancé. Il y aura une trousse du participant avec des documents clés. Quand j'ai dit tantôt l'engagement des citoyennes et des citoyens, c'est une nouvelle approche. C'est un des éléments importants, c'est d'informer les citoyennes et les citoyens ou les parties prenantes dans notre cas, les informer sur l'état de la situation. On va mettre sur le site Web des informations pour parler des inscriptions, parler des enjeux démographiques, etc. On pourra communiquer avec nous de différentes façons, soit les rencontres ciblées, soit même des mémoires. Le site Internet va permettre aux gens d'offrir des commentaires, de mettre des commentaires sur le site Internet ce qui sera tout évidemment compilé par moi et mon équipe pour préparer le rapport final comme je disais qu'on espère en décembre 2013. Quel que soit le mode d'acheminement, on est très ouverts. Je vois qu'il y a des étudiantes et des étudiants autour de la table ou même des gens des autres secteurs. Si vous avez des idées sur comment motiver la participation à la planification stratégique, nous on est très ouverts. Ce n'est pas fermé. J'ai d'autres institutions. Je donne souvent ça comme exemple. À UNB, par exemple, on a fait circuler des iPads et il y avait un petit *app vidéo* où les gens faisaient des 30 secondes — l'Université de Moncton pour moi c'est ça. L'Université de Moncton, en 2023, ça représente ceci. Voici les forces, voici les faiblesses que je constate. C'était une façon plus dynamique que de demander à une étudiante ou un étudiant d'écrire un mémoire sur la planification stratégique.

R : 27-SAC-130503

Paul-André Chiasson, appuyé par Lise Dubois, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier pour une durée de 30 minutes. »

Vote sur R27

Pour 29

Contre 1

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Juste un mot d'explication pour celles et ceux qui sont moins familiers. En comité plénier, normalement en procédure d'assemblée délibérante ça sert comme un comité. C'est une discussion assez libre où les participantes et les participants peuvent intervenir plus d'une fois contrairement à l'assemblée délibérante. Habituellement, on vise une proposition à la fin du comité plénier. C'est pour un petit peu brasser les choses pour essayer de préparer une résolution, mais dans le cas du Sénat académique, on utilise le comité plénier surtout pour des discussions libres sur un sujet qui est plus fondamental. C'est dans ce sens-là qu'on fait le comité plénier. On ne vise pas nécessairement une proposition à la fin. On veut simplement avoir une discussion plus libre et on prend note des discussions, mais ce n'est pas inséré dans le procès-verbal. Il y a un compte-rendu séparé qui est fait juste pour les membres du Sénat académique. Il n'est pas intégré au procès-verbal, donc ça laisse un petit peu plus de liberté.

Comité plénier de 13 h 30 à 14 heures.

13. **SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-130313 ET CGV-130413**

Aucun.

14. **AFFAIRES NOUVELLES**

14.1. Remerciements

Président d'assemblée : À ce stade-ci, on aimerait faire des remerciements aux personnes qui finissent leur mandat. Il y en a qui vont peut-être revenir pour un nouveau mandat ou avec un nouveau chapeau, mais ces personnes sont Paul Albert, Jacques-Paul Couturier, Paul Bernier, Nathalie Carrier, Fatah Chetouane, Lacina Coulibaly,

14.1. **Remerciements** (suite)

Pierre Godbout, Stéphane Laulan, Richard Saillant et la dernière et non la moindre Marie-Paule Viel. Je vais laisser le recteur dire quelques mots.

Recteur et vice-chancelier : Effectivement, on remercie tous celles et ceux qui quittent le Sénat académique. J'aimerais reconnaître certaines personnes en particulier en raison de leurs contributions particulières.

Premièrement, j'aimerais remercier Paul Albert qui, pendant dix ans, a été vice-recteur du Campus d'Edmundston. Il nous quitte au mois de juin cette année. Ça fait un an que je travaille avec monsieur Albert et c'est une personne qui a toujours défendu les intérêts du Campus d'Edmundston. C'est quelqu'un qui, au plan administratif, a trouvé des façons extraordinaires pour assurer la pérennité du Campus. C'est quelqu'un qui mérite un congé administratif bien mérité. Je me souviens, j'ai essayé d'appeler son adjointe, mais il n'en a pas. Disons que ça été un problème pour se parler des fois, mais Paul, bonne chance et de la part de nous tous merci beaucoup.

Je voulais aussi remercier Richard Saillant qui nous quitte pour monter au quatrième étage. Richard, c'est un individu même si ça ne fait pas longtemps qu'il est avec nous c'est quelqu'un qui a eu un impact assez extraordinaire au niveau de son vice-rectorat. C'est quelqu'un qui a une pensée très critique, très analytique, très synthétique, qui avait une façon de cerner les problématiques et trouver des solutions. Alors Richard, merci beaucoup.

Et finalement Marie-Paule. Ce qui est intéressant à l'Université de Moncton, c'est que l'on rencontre du monde qui sont là presque depuis le début, parce qu'on est jeune. Il faut se rappeler qu'on est très jeune. Marie-Paule a commencé sa carrière à l'Université de Moncton en 1972 à la Bibliothèque Champlain. Elle est devenue secrétaire de direction en 1984 alors que monsieur Finn était recteur et Dr. Léon Richard était chancelier. Elle prend sa retraite après 41 ans de service à l'Université de Moncton, dont 29 au Secrétariat général. Ça, c'est extraordinaire. Elle a organisé et participé à plus de 148 réunions du Sénat académique et 141 réunions du Conseil des gouverneurs. Lorsqu'on parle d'une doyenne du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs, c'est Marie-Paule. Au nom du Sénat académique et de l'Université de Moncton, nous te disons mille mercis pour ta contribution exemplaire, inégale, et nous te saluons et nous te souhaitons la plus belle des retraites. Bravo!

Applaudissements – Ovation

15. **PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 23 août 2013 à 8 h 30.

16. **ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Président d'assemblée : Je termine mon mandat de président pour l'année actuelle. Vous devez rester en place parce qu'il y a une évaluation prévue pour ma performance. Je laisse le micro au recteur.

Recteur et vice-chancelier : On va distribuer un questionnaire pour l'évaluation.

17. **CLÔTURE**

La séance est levée à 14 h 45.

Contresigné le _____

Raymond Théberge, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale

DOCUMENTS